



# LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 180

MONTREAL, LE VENDREDI 4 AOÛT 1995

75c + TPS + TVQ / Toronto 15

PERSPECTIVES

## Le gâchis du téléphone

Trois ans après la déréglementation, rien ne va plus dans la téléphonie

**A**u début de l'année, lorsque le CP a décidé de liquider son bloc de contrôle dans Unitel et de se retirer ainsi du secteur des télécommunications après une présence plus que centenaire, le chef de la direction du conglomerat canadien, William Stinson, n'a pu que constater, avec horreur, le marasme dans lequel le monde de la téléphonie avait été plongé au Canada après l'abolition des chasses gardées dans l'interurbain. L'expression gâchis pouvait se lire sur ses lèvres. «Lorsque le marché de l'interurbain a été ouvert à la concurrence [en 1992], toutes les parties impliquées ne pouvaient prévoir ce qu'il adviendrait. Tous savaient qu'il y aurait quelques années de pertes après quoi la situation allait se replacer. Or ce que nous avons aujourd'hui, c'est une industrie en plein désarroi. Et des concurrents dans l'interurbain aux prises à de graves problèmes.» Désillusionné, M. Stinson a compris la leçon: «Nous n'allons plus investir un cent additionnel dans cette business.»

Aujourd'hui, trois ans et un milliard plus tard, le numéro deux dans l'interurbain, Unitel, se cherche désespérément un partenaire, voguant de sursis en sursis. Le fait d'avoir retranché le tiers de ses effectifs n'a pas suffi: celui qui a mené la lutte pour le bris du monopole de Bell et consorts dans la téléphonie continue de comptabiliser les pertes au rythme de un million par jour ouvrable. Il a sous-estimé la capacité de réplique de Bell Canada, et sous-évalué le pouvoir d'attraction de ce monopole disparu. Jamais n'aurait-on pu croire chez Unitel qu'aujourd'hui 150 vendeurs et revendeurs d'interurbain se disputeraient une tarte représentant à peine 20 % d'un marché de sept milliards.

Pour Sprint Canada, numéro trois dans l'industrie avec 3 % du marché, il n'est toujours pas question de pavoiser. On a beau ramasser les restes des concurrents tombant comme des mouches au combat, les profits ne viennent pas. L'an dernier seulement, Sprint a encaissé des pertes de 55 millions, sur des revenus de 200 millions. Tout au plus espère-t-on terminer le présent exercice avec un bénéfice d'exploitation, comptant pour ce faire sur l'acquisition des actifs du quatrième joueur, un STN en faillite. Mais saura-t-on conserver chez Sprint les 2 % de marché additionnels que l'on vient de cueillir?

Et Bell, assaillie de toutes parts, a perdu 20 % de ce qui fut jadis son château-fort, tout en regardant, impuissante, son bénéfice fondre de moitié. Cette saignée lui aura toutefois servi de prétexte à la mise en branle d'une transformation radicale de l'entreprise qui coûtera leur emploi à 10 000 personnes, soit 20 % de ses effectifs.

En trois ans donc, le bris du monopole des compagnies de téléphonie traditionnelles aura provoqué la disparition de quelque 15 000 emplois au pays, engendré des pertes de 2 milliards, et favorisé l'entrée au pays de gros joueurs américains, des AT&T et Sprint; il entraînera inévitablement un doublement du prix de base du service local en contrepartie d'une réduction temporaire de 25 % de la facture d'interurbain, tributaire d'une guerre de prix qui ne saurait perdurer.

A trop vouloir imiter le modèle américain, et aveuglé par les retombées à court terme que fait miroiter cette nouvelle mode faisant de la concurrence, même débridée, une panacée, on a oublié, quelque part, que le Canada, c'est 10 % de la population des États-Unis, que cette population, largement concentrée à la frontière américaine doit soutenir un développement régional clairsemé sur un vaste territoire. On a oublié que dans la téléphonie, l'interurbain subventionne le service local, que la clientèle d'affaires permet des tarifs plus bas dans le résidentiel, et que les régions densément peuplées financent le téléphone des communautés rurales. On appelle cela de l'interfinancement.

On a oublié, enfin, que la concurrence ne se fait plus entre les produits ou services à l'intérieur d'un même marché cloisonné, mais bien entre des «transporteurs», sans égard désormais à la technologie, et au-delà des frontières. Le téléphone n'est plus uniquement en concurrence avec le téléphone, le satellite avec le satellite, la câble avec la câble, le cellulaire avec le cellulaire ou le micro-ondes... Toutes les technologies s'entrechoquent désormais dans cette course pour entrer son, images et données dans chacun des foyers et chacune des entreprises. On appelle cela de la convergence.

Interfinancement et convergence, deux mots qui auraient échappé aux fadas de la déréglementation à tout crin. Paradoxalement, Bell Canada et consorts ne pourront que profiter de cette myopie pour sortir plus fortes, dégraissées, transformées au terme d'un processus qui se serait déclenché de toutes manières, forces et tendances du marché obligent, mais que l'exposition d'une vache à lait, l'interurbain, à la concurrence n'aura qu'accélééré. D'un monopole réglementaire dans la téléphonie, on assistera finalement à la création d'un autre monopole, naturel celui-là, dans le monde plus vaste des télécommunications et du multimédia, le CRTC étant désormais condamné à vivre avec sa drôle de logique.

INDEX

- Agenda .....B5
- Avis publics.....A4
- Classées.....A6
- Culture.....B7
- Économie.....A4
- Éditorial.....A8
- Le monde.....A7
- Mots croisés.....A6
- Les sports.....A6

MÉTÉO



Montréal  
Nuageux avec 60 % de possibilité d'averses. Max: 27



Québec  
Nuageux avec 60 % de possibilité d'averses. Max: 24

Détails en A 10

LES ACTUALITÉS

Le conflit au Casino, la colère de Larose

PAGE A 3



ÉDITORIAL

Beaudoin à la Culture: un excellent augure

PAGE A 8

CULTURE

Un succès sans précédent dans Lanaudière

PAGE B 7



## La séduction Nougaro



PHOTO JACQUES GRENIER

**IL N'A MÊME PAS CHANTÉ** et tout le monde a été séduit. Après onze ans d'absence, Claude Nougaro renouait hier avec la Nouvelle-France à l'occasion de la première conférence de presse des FrancoFolies de Montréal dont il est une des têtes d'affiche. Avec son accent chaud du midi, il a raconté aux journalistes ses récentes aventures, dont un pontage coronarien qui lui a mis «le cœur en plein jour». Le reportage de Pascale Pontoreau en page B 7.

## Plein Art, c'est Noël en août

RÉMY CHAREST

Il y a très longtemps, le Salon des métiers d'art était, à Québec comme à Montréal, un événement hivernal et une occasion de faire son magasinage de Noël.

Depuis quinze ans déjà, le Noël des métiers d'art de la Vieille Capitale a lieu en août (du 3 au 13 cette année), s'appelle Plein Art et obtient depuis peu un succès qui ne se dément pas.

Depuis 1993, date du déménagement de l'événement vers le spacieux parc du Parlement, le nombre de kiosques est passé de 87 à 160 et celui des visiteurs est estimé — généreusement, comme dans toutes les manifestations estivales — à 180 000 personnes, pour des ventes totales de plus de 1,5 million \$. Sans avoir le prestige et la reconnaissance du Festival d'été, du Salon du livre, du Carnaval ou même des omni-

présentes Médiévales, Plein Art s'est tout de même imposé comme un arrêt obligé sur le calendrier des fêtes récurrentes de la région de Québec, non seulement pour le public mais aussi pour les politiciens de la région, dont les représentants étaient nombreux, hier, lors de l'inauguration de la quinzième édition.

Ce n'est pas un mince exploit pour un événement dont la mission est de vendre, bien avant de divertir, comme en témoignent les longues heures d'ouverture, de 10h à 22h tous les jours. Pour les artisans, les salons jouent d'ailleurs le rôle des foires des siècles passés, occasions de montrer à tous la production d'une année et, espère-t-on, de l'écouler.

Plein Art, à cause de la mission d'éducation du Conseil des métiers d'art, offre bien des démonstrations de mé-

VOIR PAGE A 8: ART

## La SQ récolte encore à Kanesatake

... et n'exclut pas de trouver d'autres plants de cannabis

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

**M**algré l'intervention menée samedi, il restait encore quelque 3500 plants de marijuana, répartis sur sept champs privés, à Kanesatake. Les policiers de la Sûreté du Québec (SQ), avec la collaboration de patrouilleurs mohawks, ont procédé hier à l'éradication de ces plants de cannabis et ils n'excluent pas l'hypothèse d'en découvrir encore d'autres.

Les policiers de la SQ et les patrouilleurs dirigés par le Mohawk Robert Gabriel, responsable de la sécurité à Kanesatake, ont commencé à labourer les plants de marijuana vers 10h hier matin. Les policiers ont patrouillé le territoire à l'aide d'un hélicoptère. Ils ont trouvé certains plants dans des champs privés situés à l'extérieur du territoire de Kanesatake.

Depuis l'intervention de samedi, la SQ croyait pouvoir

VOIR PAGE A 8: SQ

## Des assistés pas si BS...

La campagne sur les assistés sociaux a eu des effets positifs

KONRAD YAKABUSKI  
LE DEVOIR

**L**es efforts controversés du ministère de la Sécurité du Revenu pour combattre les préjugés à l'endroit des assistés sociaux semblent porter fruits. En effet, le tiers des gens qui ont pris connaissance de la campagne publicitaire lancée le printemps dernier par Québec estime qu'elle les a amenés à adopter une opinion plus positive vis-à-vis de leurs concitoyens dépendants de l'aide de l'État.

Qui plus est, 57 % des assistés sociaux croient que le message assidûment diffusé à la télévision et dans les cinémas en avril dernier — et dont le thème était «les préjugés, ça tue l'espoir» — les aura aidés à développer une image plus positive d'eux-mêmes.

«On reconnaît donc que la campagne a eu un effet intéressant de motivation et d'accroissement de l'estime de soi des assistés sociaux par-delà l'impact plus ou moins tangible que la campagne pourrait avoir sur l'opinion de l'ensemble de la population à l'endroit de ce groupe de citoyens», lit-on dans une évaluation de la campagne publicitaire préparée par la maison SOM pour le compte du ministère.

VOIR PAGE A 8: ASSISTÉS

## La politique selon Kim

Un an et demi après la déconfiture électorale qui mit brusquement fin à sa carrière politique, Kim Campbell a renoué cette semaine avec le public en tant que très honorable animatrice, pendant six semaines, d'une tribune téléphonique de Vancouver. Peu avant d'entrer en ondes, mercredi, Mme Campbell s'est entretenue au téléphone avec Le Devoir dans l'une des rares entrevues qu'elle accorde aux médias.

KONRAD YAKABUSKI  
LE DEVOIR

**O**n remarque, chez elle, un peu moins du ressentiment du politicien qui s'estime méconnu et incompris, mais tout autant de la franchise qui a fait d'elle, pendant son bref passage à la tête du pays, un premier ministre du genre auquel le Canada avait été peu habitué auparavant.

Si son retrait forcé du Parlement canadien lui a permis de mettre de côté le vieux «réflexe politique» qui conditionne le comportement des députés, elle aborde néanmoins toute question avec les mêmes énergie et

conviction de quelqu'un qui cherche à convaincre.

Qu'il s'agisse des politiques de son successeur, Jean Chrétien, de la division au sein du mouvement conservateur canadien ou de la souveraineté du Québec, ses opinions témoignent de la longue réflexion qui a précédé ses réponses qui, quant à elles, sont tout aussi longues — et complexes.

Décortiquons, par exemple, la suivante: «Si nous avions été élus en 1993 et avions procédé à instaurer les mêmes [compressions bud-

VOIR PAGE A 8: KIM



## • LES ACTUALITÉS •

# Une deuxième école de Garon dans la région de Drummondville

MICHEL LALIBERTÉ  
LE DEVOIR

Jean Garon récidive: une deuxième école du ministre verra le jour dans la région de Drummondville, n'en déplaise à la commission scolaire des Chênes qui voit ainsi renversée sa décision de fermer cette école de campagne.

Le conseil des ministres a approuvé mercredi un décret présenté par le délégué régional de l'Estrie, Claude Boucher, permettant la reprise dès septembre des activités pédagogiques à l'école de Saint-Lucien, située dans une petite municipalité de 1145 habitants, à l'est de Drummondville. L'école, fermée en juin 1994 par la commission scolaire à la suite de compressions budgétaires, accueillera près de 75 élèves exilés dans une école d'un village voisin au cours de la dernière année scolaire.

La réouverture sous cette forme n'est que temporaire, assure M. Boucher, persuadé que les états généraux s'intéresseront au phénomène. Selon le député de Johnson, les commissions scolaires évoluent dans un cadre contraignant pour le maintien des petites écoles. Une réforme s'impose donc dans le système d'éducation québécois qui compte 400 écoles de moins de 100 élèves. «L'enjeu est fondamental: est-ce que ce type d'école a sa place dans un système d'éducation moderne?»

Le cas de l'école Saint-Lucien et tout récemment celui de l'école Lefebvre — également dans la région de Drummondville —, a expliqué M. Boucher, ont clairement démontré que les parents et les autorités municipales étaient prêts à assurer la survie de leur école. «C'est un mouvement de fond qui veut redonner aux citoyens ce que les années soixante, avec la Révolution tranquille, leur ont enlevé pour le remettre entre

les mains de l'État», a-t-il indiqué hier au *Devoir*. «C'est l'enjeu de la décentralisation», a renchérit le délégué, vantant du même souffle le gouvernement qui «a senti la volonté populaire».

Le décret de Québec prévoit que le ministère de l'Éducation versera 233 000 \$ à une corporation sans but lucratif pour administrer l'école Saint-Lucien. De ce montant, 35 000 \$ iront vers des services pédagogiques. Sous la férule de la commission scolaire, Québec aurait versé 258 000 \$, soit près de 3400 \$ par élève. La municipalité, propriétaire de l'école, injectera de son côté 15 000 \$ par année pour l'entretien des lieux et des équipements.

«Ça vaut la peine pour garder notre école ouverte; c'est l'oxygène d'une communauté», a laissé savoir Lise Laroche, maîtresse de Saint-Lucien.

Mme Laroche était heureuse de l'annonce mais se disait déçue du manque de coopération de la commission scolaire. «Deux écoles du ministre dans une même commission scolaire, ce n'est pas bien vu», a-t-elle commenté.

Quant à la commissaire du district qui englobe l'école Saint-Lucien, Angèle Morin, elle a exprimé son inquiétude en raison de l'échéance référendaire. «J'espère que c'est sérieux et qu'ils ne jouent pas avec les gens. C'est ma peur», a indiqué Mme Morin, souhaitant tout de même que le projet réussisse.

Le comité de survie de l'école Saint-Lucien organisera une activité de financement le 11 août prochain. Les organisateurs entendent vendre les briques de l'école à 10 \$ pièce. L'objectif est de recueillir 25 000 \$. Le ministre Garon et le délégué régional Claude Boucher assisteront à la rentrée officielle, le 26 août. Et les gens de la commission scolaire? «Ils ne sont pas invités», a lâché la maîtresse.

## Fondre de plaisir



PHOTO AP

**LE SOLEIL** n'a pas eu raison de la crème glacée du petit John Boias, trois ans, qui se dépêche d'engloutir la dégoulinante friandise, à Edgewood, dans le Maryland. Sa mère, Beth Boias, explique qu'après le départ du camion de glaces, John est «bon pour la douche»...

# L'Arcade redevient théâtre

DANNY VEAR

Le théâtre Arcade revit. Vénérable institution du théâtre populaire des années cinquante à Montréal, la salle ouvrira à nouveau ses portes aux amateurs des variétés québécoises dès septembre.

Le réseau TVA a injecté quelque 500 000 \$ dans la rénovation de la façade et de l'intérieur du théâtre, bâtiment annexe à l'édifice de Télé-Métropole, situé à l'intersection des rues Alexandre-de-Sève et Sainte-Catherine.

Transformé en studio de télévision avec vitrines, le théâtre Arcade pourra accueillir jusqu'à 250 personnes en studio lors des enregistrements d'émission. Version Télé-Métropole des studios de Musique Plus, la salle avec vitrines sur rue permettra aux passants, amateurs du petit écran, de jeter un coup d'œil sur l'émission en cours d'enregistrement.

Sur le chantier du théâtre, le vice-président à la programmation du réseau TVA, André Provencher, a expliqué que Télé-Métropole avait besoin d'un nouveau studio d'enregistrement, «plus ouvert, plus accessible au public», pour accueillir Gregory Charles et son émission de variétés et d'entrevues, *Cha Ba Da*, à compter du 5 septembre.

Avec ces travaux, Télé-Métropole restaure l'une des plus anciennes salles de spectacle à Montréal. «C'était un petit théâtre et les gens y venaient. C'était une époque merveilleuse», se rappelle hier Janine Sutto, l'une des piliers du lieu.

France-Film, propriétaire d'Alexandre de Sève, avait mis la main sur le théâtre Arcade dans les années quarante. La salle est rapidement devenue un haut lieu du vaudeville québécois et a accueilli les Jean Duceppe, Janine Sutto, Michel Noël. Avec l'ouverture de Télé-Métropole en 1961, la salle de théâtre a été transformée en studio d'enregistrement, est devenue un véritable temple de la culture populaire québécoise et a connu les beaux jours de Réal Giguère, Gilles Latulipe, *Les Tannants*, etc.

Du même souffle, Télé-Métropole a annoncé qu'elle créait une «promenade des stars» à l'image du «Walk of Fame» de Hollywood. Dès cet automne, la «contribution» d'une dizaine de stars de la télévision, de la musique, de la radio québécoises sera immortalisée d'une étoile de bronze, incrustée dans le trottoir de la rue Alexandre-de-Sève, face au théâtre Arcade.

## • CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

**LA C.V. THÈQUE** LA BANQUE CENTRALE DE CURRICULUM VITAE

**AUGMENTEZ VOS CHANCES DE SUCCÈS EN VOUS FAISANT CONNAÎTRE RAPIDEMENT ET EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ**

**NOUVELLE APPROCHE :**

- 1- Vous déposez votre Curriculum Vitae.
- 2- Nos professionnels complètent avec vous un sommaire distinctif et pertinent. Celui-ci est publié dans un répertoire adapté au marché de l'emploi, le tout à un coût minime.
- 3- Le répertoire est distribué mensuellement à plusieurs centaines d'employeurs et de consultants.
- 4- Votre C.V. est acheminé avec votre accord aux employeurs intéressés.

**AINSI, VOUS ÉLIMINEZ :**

- 1- L'envoi massif de Curriculum Vitae ;
- 2- L'incertitude relative au traitement de votre C.V. ;
- 3- La lenteur des moyens traditionnels de recherche d'emploi.

*Un outil indispensable à votre recherche d'emploi*

**INFORMATIONS ET RENDEZ-VOUS 528-6060**

2120 est. rue Sherbrooke, bureau 1115, Montréal (Québec) H2K 1C3  
Téléphone : (514) 528-6060 • Télécopieur : (514) 528-1142

La Librairie **RENAUD-BRAY** recherche un gérant, à temps plein, pour l'une de ses succursales:

La personne aura le mandat d'assurer le bon fonctionnement du magasin et d'en viser la maximisation des ventes ainsi que la satisfaction de la clientèle. Elle aura l'autonomie complète pour diriger les activités quotidiennes du magasin et l'ensemble du personnel.

**Exigences:**

- La personne recherchée doit faire preuve de leadership, être un communicateur hors pair et miser sur un esprit d'équipe pour bien gérer ses activités.
- Une expérience d'au moins trois ans comme gérant(e) d'une librairie.

Faire parvenir votre curriculum vitae, au plus tard, vendredi 18 août 1995, à l'attention de:

Librairie Renaud-Bray  
a/s Manon Banville  
Responsable des ressources humaines  
5252, chemin de la Côte-des-Neiges  
Montréal (Québec) H3T 1X8  
Fax: 342-3796

Seul(e)s le candidat(e)s retenu(e)s pour une entrevue seront appelé(e)s.

**P**osition temps plein pour professeur(e) en langue latine, italienne avec spécialisation en grammaire corrective et langues et littératures régionales.

**Information:**

Le Directeur  
Collège Platon  
4521, avenue du Parc  
Montréal, Qué.  
H2V 4E4  
(514) 281-1016

**Notre engagement SAUVER DES VIES !**  
LA FONDATION DIANE HÉBERT  
Pour le don d'organes  
(514) 965-0333

CARRIÈRES & PROFESSIONS  
LE DEVOIR

**Les lundis, mercredis, et vendredis inclusivement.**

COORDINATION ADMINISTRATIVE  
POSTE À TEMPS PLEIN

**MÉDUSE**

coopérative de producteurs et de diffuseurs artistiques, culturels et communautaires est à la recherche d'une personne ayant une formation et une expérience reconnue en administration des arts.

Faites parvenir vos C.V. au  
541, St-Vallier Est  
Québec, Québec  
G1K 3P9  
avant le 18 août 1995  
Entrée en fonction le 5 septembre 1995

### Un poste de professeur-e régulier-ère en sciences du comportement

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue souhaite recevoir la candidature de toute personne intéressée à combler un poste de professeur-e régulier-ère au département des sciences du comportement.

**Critères d'embauche**

Le candidat ou la candidate devra posséder un doctorat ainsi qu'une formation et de l'expérience pratiques en intervention psychosociale. Une expérience dans le domaine de la recherche-intervention serait un atout. Le candidat ou la candidate devra également avoir une formation en psychoéducation, en psychologie ou en communication. De plus, cette personne devra assurer l'encadrement d'étudiants-es de deuxième cycle.

En outre, le candidat ou la candidate devra : démontrer sa compétence, son habileté à transmettre sa matière d'enseignement et une aptitude à mener des recherches universitaires dans le domaine de l'intervention psychosociale; manifester une aptitude à l'encadrement des étudiants-es de premier et deuxième cycles; être prêt-e à des déplacements réguliers dans le cadre de sa tâche d'enseignement sur l'ensemble du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue; se rendre disponible pour des activités autres, telles que les services à la collectivité; posséder une bonne maîtrise de la langue d'enseignement écrite et parlée; démontrer une capacité d'adaptation à une université de petite taille en région périphérique.

Lieu de travail: Rouyn-Noranda

Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> septembre 1995

**Traitement**

Les conditions de travail sont régies par la convention collective en vigueur. Le traitement est déterminé selon les qualifications et l'expérience.

\*\*\*Conformément aux lois et règlements en vigueur, ces postes sont offerts aux citoyens canadiens et citoyennes canadiennes et aux résidents et résidentes du Canada.\*\*\*

Les candidatures devront être acheminées avant le 18 août 1995, à M. Patrick La Ferté, directeur, Département des sciences du comportement, UQAT, C.P. 700, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E4. Téléphone: (819) 762-0971, poste 214; télécopieur: (819) 797-4727

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue



### L'ALLIANCE DES PÊCHEURS PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

Dans le cadre des allocations de crabe des neiges reçues par l'A.P.P.Q. du ministère des Pêches et Océans (Canada) pour la saison 1995, l'Alliance a créé un Fonds de solidarité des pêcheurs du Québec. Ce fonds appuiera les pêcheurs afin d'assurer la professionnalisation et le développement des pêcheries au Québec.

À cet effet, l'A.P.P.Q. désire s'adjoindre les services d'un

#### ANALYSTE DE PROJET POUR LE FONDS DE SOLIDARITÉ DES PÊCHEURS DU QUÉBEC

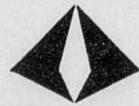
Le gestionnaire de projet sera responsable du Fonds. Il devra recevoir les projets soumis et les analyser; il devra obtenir les avis techniques et scientifiques nécessaires relatifs à ces projets et prendre en compte leurs impacts économiques et sociaux.

Ce poste doit être comblé pour la durée du processus de répartition du Fonds de solidarité des pêcheurs professionnels du Québec.

Ce poste requiert de son titulaire un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline appropriée et une expérience significative dans la gestion de projets et de fonds. Des qualités de communicateur ainsi qu'une grande maîtrise de soi pour gérer des situations de conflits sont requises. Le titulaire doit également démontrer une capacité à fonctionner de façon autonome et être en mesure d'établir une démarche de gestion de projet rigoureuse, objective, équitable et axée sur l'obtention de résultats concrets pour le développement des pêches.

Si les défis proposés vous attirent, veuillez acheminer votre curriculum vitae avec une lettre d'accompagnement appropriée avant le 18 août 1995 à 17 heures à monsieur Christian Côté, c.a., services de consultation. Confidentialité assurée.

MALLETTE MAHEU  
Place Iberville IV  
2954, boulevard Laurier, bureau 400  
Sainte-Foy (Québec) G1V 4H5



**DJL**

Construction DJL inc. est un important entrepreneur général, fabricant d'agrégats et de béton bitumineux. Notre fort développement nous amène à rechercher un :

### INGÉNIEUR GÉNIE CIVIL Poste en rép. tchèque (Prague)

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en génie civil, vous justifiez d'une solide expérience en travaux de génie civil et voirie.

Vous serez chargé de la réalisation des travaux en république tchèque. Vous recevrez pour cela une formation complémentaire dans l'entreprise jusqu'à la fin de l'année, de façon à être opérationnel à Prague début 1996.

La connaissance de la langue tchèque, même imparfaite, est indispensable, la maîtrise du français parlé est souhaitable, et la connaissance de base de la langue russe est un atout supplémentaire.

Si vous souhaitez participer à un projet d'envergure, faites parvenir votre curriculum vitae à : Construction DJL inc., Service des ressources humaines, 1550, rue Ampère, bureau 200, Boucherville (Québec) J4B 7L4.

Nous pratiquons l'équité en matière d'emploi.

• LES ACTUALITÉS •

Recours à l'arbitrage au Casino de Montréal

# Larose est fâché

«On est en droit d'entretenir des interrogations»

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

Gérald Larose voit d'un très mauvais œil le recours à l'arbitrage demandé mercredi par les dirigeants de Loto-Québec pour mettre fin au conflit de travail qui paralyse le Casino de Montréal depuis plus d'un mois. Le président de la CSN a demandé hier à la direction de la Société des casinos de donner plutôt une dernière chance à la négociation.

M. Larose a dit détenir des propositions susceptibles de faire l'affaire à la fois des patrons et des 1300 travailleurs du Casino affiliés à la CSN. Il a en outre qualifié de «risible» la demande d'arbitrage formulée par la société d'Etat Loto-Québec, estimant le processus trop long.

«On est en droit d'entretenir des interrogations. L'essentiel des efforts de Loto-Québec au Casino de Montréal a été d'échapper à l'obligation de négocier», a déclaré le président de la CSN hier en conférence de presse.

Loto-Québec a fait parvenir mercredi une demande d'arbitrage auprès de la ministre de la Conciliation et de l'Emploi, Louise Harel, dans l'espoir de dénouer l'impasse au Casino de Montréal. À la suite d'une escalade des moyens de pression, la Société des casinos imposait un lock-out à ses employés le 29 juin dernier.

Il s'avère que le Casino de Montréal n'est pas régi par la Loi de la fonction publique mais bien par le Code du travail du Québec. C'est donc conformément aux dispositions du Code du travail, qui prévoit une procédure spéciale lors de la négociation d'une première convention collective, que Loto-Québec a demandé l'arbitrage.

### Plus grande autonomie

L'arbitre, qui devra être choisi par les deux parties dans un délai maximal de dix jours ou être nommé par la ministre Louise Harel, disposera d'une plus grande autonomie qu'un conciliateur.

En vertu des articles 93.4 et 93.5 du Code du travail, l'arbitre pourra en effet déterminer le contenu de la première convention collective et forcer le retour au travail.

M. Larose a réagi vivement à cette demande. «L'arbitrage d'une première convention collective, c'est habituellement pour dépanner des groupes paumés de sept ou huit travailleurs d'un centre d'accueil. Nous sommes au Casino de Montréal, il y a 1300 salariés en cause.»

Au ministère de la Conciliation et de l'Emploi, il a été possible d'apprendre que l'arbitrage d'une première convention collective n'est pas un processus exception-

nel et que la CSN y a elle-même eu recours à 134 reprises depuis que le mécanisme a été créé en 1978.

Pour sa part, le porte-parole de la Société des casinos, Patrice Tardif, n'a pas exclu un éventuel retour à la table des négociations. «Notre volonté, c'est de s'entendre», a-t-il dit, citant en exemple les règlements intervenus avec les croupiers du Casino de Montréal et les employés du Casino de Charlevoix.

Les 600 croupiers du Casino de Montréal et les 250 salariés du Casino de Charlevoix, deux groupes de syndiqués affiliés à la FTQ, ont récemment entériné leurs premiers contrats de travail. Il est permis de supposer que la première convention des employés affiliés à la CSN ne s'éloignera pas trop des ententes déjà conclues.

Gérald Larose ne croit pas que ces deux ententes devraient servir d'exemple pour trouver une solution au conflit qui prévaut au Casino de Montréal.

Le président de la CSN a rappelé que la maison de jeu de l'île Notre-Dame a été conçue pour accueillir 5000 visiteurs par jour et qu'en réalité, elle en reçoit «en moyenne 18 000».

«Amalgamer le Casino de Charlevoix avec celui de Montréal est une erreur, a-t-il dit. Nous faisons affaire à deux types d'entreprises avec un volume, une organisation et un environnement radicalement différents.»

Mais selon Louis Fournier, directeur des communications à la FTQ, il y a fort à parier que les employés affiliés à la CSN obtiendront des conditions similaires à celles de leurs confrères de Charlevoix.

«C'est souvent de cette façon que ça se passe. Le gouvernement essaie d'avoir les mêmes conditions de travail partout. Sur les points essentiels, il sera difficile [pour les employés affiliés à la CSN] d'avoir un contrat de travail différent de celui signé à Charlevoix.»

M. Larose semble par ailleurs compter sur la ministre Harel pour susciter le rapprochement des parties. «Ce que nous demandons, c'est qu'à la faveur de la demande d'arbitrage, le ministre fasse tous les efforts pour amener le Casino à négocier et à régler. C'est réglable promptement. Il y a quelques jours de travail à faire.»

Selon le président de la CSN, il serait souhaitable que la première convention collective des employés du Casino soit négociée et non pas imposée par un arbitre.

«Une convention imposée, c'est la pire des conventions. Ce n'est pas bon de retourner les gens au travail à coups de pied dans la derrière avec la convention de travers dans la gorge.»

Avec PC

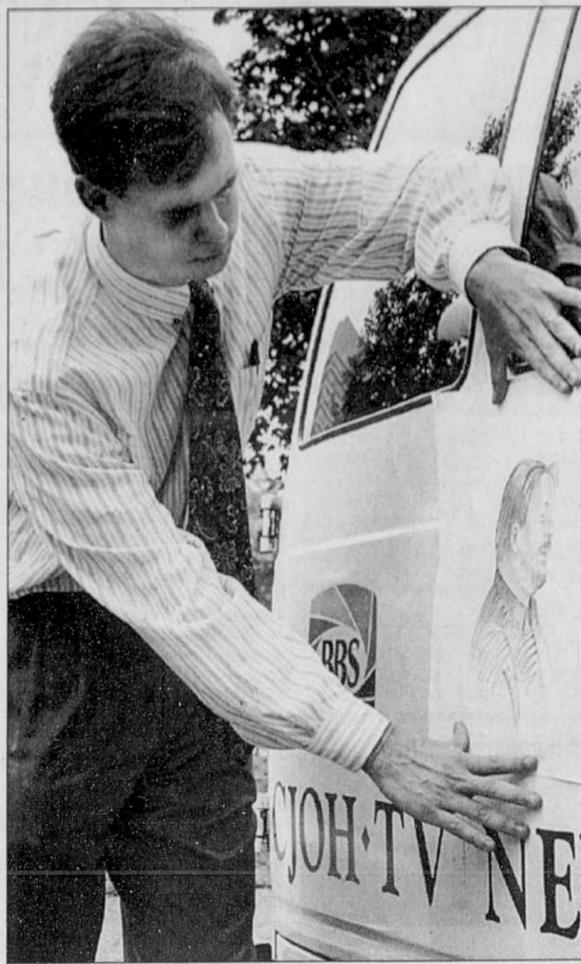


PHOTO PC

John Ruttle, journaliste de la télévision CJOH, expose un dessin de Jeffrey Arenburg à l'extérieur de la Cour provinciale d'Ottawa. Arenburg est accusé du meurtre au premier degré de l'animateur sportif Brian Smith.

## Un ancien pêcheur accusé du meurtre de Smith

Ottawa (PC) — Jeffrey Arenburg, 38 ans, a été accusé hier de meurtre au premier degré à la suite du décès du commentateur sportif Brian Smith, tué d'une balle à la tête alors qu'il sortait de la station CJOH-TV, à Ottawa mardi soir.

Dans le box des prisonniers, Arenburg, un ancien pêcheur maintenant au chômage, a affiché un air perplexe, puis satisfait.

Il a écouté les avocats de la Couronne et de la défense s'entendre pour l'envoyer à l'hôpital Royal d'Ottawa pour une évaluation psychiatrique de soixante jours à la suite du témoignage d'un psychiatre. Ce témoignage ne peut être rapporté en raison d'un interdit de publication.

«Il comprend les bases de ce qu'il

entend, a indiqué plus tard son avocat, Michael Neville, à l'extérieur du tribunal. Mais je ne suis pas sûr qu'il comprend tout.»

Brian Smith est décédé d'une blessure au cerveau après avoir reçu une balle de calibre .22 dans le front. Le suspect s'est rendu au tribunal d'Ottawa le lendemain. Selon les policiers, il en voulait aux médias mais pas à M. Smith en particulier. Le commentateur sportif se trouvait simplement au mauvais endroit au mauvais moment, ont-ils commenté.

Me Neville a annoncé que son client entendait plaider non-coupable, mais le plaidoyer ne sera pas enregistré avant l'évaluation psychiatrique qui déterminera si l'accusé est apte à subir son procès.

## Débrayage à la SQ?

LE DEVOIR

Les policiers de la Sûreté du Québec envisagent sérieusement un débrayage en vue de contrecarrer une directive du directeur général Serge Barbeau, qui permettrait à la direction d'affecter des agents en province sans tenir compte de leur ancienneté ou de leur volonté.

Les policiers se réuniront mardi lors d'une assemblée générale extraordinaire afin d'identifier notamment les moyens de pression qu'ils pourraient utiliser pour faire «casser» la directive.

Selon les policiers, la décision du directeur Barbeau est un «coup de force» qui lui permettrait de déplacer les policiers à volonté sur tout le territoire du Québec, sauf dans le Grand Nord.

Cette mesure abolit temporairement certaines clauses de la convention collective, ce qui a soulevé la colère des policiers.



## Lectures ferme ses livres

LE DEVOIR

Le magazine Lectures, «le mensuel du livre», ne sera plus disponible dans les présentoirs à journaux à compter de septembre. La direction du magazine gratuit ferme ses livres en raison d'un contexte économique guère généreux au chapitre de la publicité.

Dans son dernier mot de l'éditeur, André Lemelin explique que le magazine a dû faire face à une augmentation de ses coûts de production en même temps qu'à une stagnation de ses revenus publicitaires.

Deux scénarios étaient alors envisagés: réduction du contenu littéraire au profit d'autres champs culturels (cinéma, théâtre, musique) ou réduction «substantielle» du nombre de pages et de l'espace réservé au contenu. Les éditeurs ont choisi de tirer leur révérence.

«[...] nous ne voulions pas devenir un autre journal de «plugues» où le niveau de réflexion critique et la rigueur journalistique sont à peu près réduits à néant», écrit M. Lemelin.

Fondé en septembre 1993 par Josée Roy et André Lemelin, Lectures quitte après 23 numéros, août étant le dernier.

# Louise Beaudoin, ministre de la Culture «à plein temps»

D'APRÈS LA PRESSE CANADIENNE

Québec — Louise Beaudoin, officiellement promue au poste de ministre de la Culture hier, a bien l'intention de se consacrer prioritairement aux affaires culturelles, malgré sa double charge ministérielle. «Je me considère comme un ministre de la Culture à plein temps», lance-t-elle.

«Après dix mois, je maîtrise suffisamment bien les dossiers des Affaires intergouvernementales», explique Mme Beaudoin, qui indique d'un même souffle son intention de déménager immédiatement ses pénates aux bureaux du ministère de la Culture afin de bien marquer sa réelle priorité.

La nouvelle ministre n'a pas tardé à répliquer à la critique libérale en matière de culture, Liza Frulla, qui s'apitoyait hier sur le sort de son adversaire — et amie — dans les pages du Devoir.

«Pauvre Louise!», s'exclamait-elle, soulignant que «ce cumul de ministères est impossible». Mme Frulla se demandait comment, dans le contexte référendaire, Louise Beaudoin pourrait trouver le temps de se consacrer aux dossiers culturels.

«J'ai eu beaucoup de compassion

pour elle lorsqu'elle était ministre de la Culture, parce que je savais que son premier ministre ne s'intéressait pas à la culture. Un jour on avait demandé à Robert Bourassa quel était le dernier film québécois qu'il avait vu et ça devait remonter à *Aurore l'enfant martyre* (un film réalisé dans les années 50)», a rétorqué hier Mme Beaudoin.

Pour sa part, la nouvelle ministre possède une culture cinématographique irréprochable. Le dernier film québécois qu'elle a vu, c'est *Le Confessionnal*, de Robert Lepage, qui n'est même pas encore à l'affiche au Québec. «Je l'ai vu à Cannes», explique Mme Beaudoin.

Louise Beaudoin assure qu'elle est au ministère de la Culture pour y rester. «Je connais le milieu. Je serai là», dit-elle.

Rappelons qu'elle est la quatrième ministre de la Culture sous le gouvernement péquiste. Le premier ministre Parizeau avait pris le dossier en charge après les démissions successives de Marie Malavoy et de Rita Dionne-Marsolais.

Par ailleurs, Mme Beaudoin a bien l'intention de donner à son ministère une tangente résolument politique. «Dans la perspective du référendum, ça va être d'expliquer le

mieux possible que ce sont pour des raisons culturelles et linguistiques que nous voulons avoir notre propre pays», dit-elle.

«Comme l'ex-ministre de la Culture — Jacques Parizeau lui-même —, elle aura «l'oreille du premier ministre», assure M. Parizeau. «C'est la visibilité de la culture que M. Parizeau a assurée pendant six mois, je vais faire tout ce que je peux pour la maintenir», ajoute-t-elle.

Dans le dossier de la Charte de la langue française, dont elle hérite également, Mme Beaudoin dit vouloir se consacrer prioritairement à la promotion du français comme langue de travail.

«Ce qui est important, c'est que les francophones puissent travailler en français.» La situation de l'affichage à Montréal ne lui paraît «pas idéale», mais pour l'instant, ça ira, conclut-elle.

«Je suis en faveur de la loi 101, qui devrait être appliquée, mais en premier lieu dans les lieux de travail», précise-t-elle, se défendant bien d'en avoir contre les anglophones.

«Je suis souverainiste, mais je suis aussi démocrate. J'aime tout le monde! Je n'ai aucun problème avec les anglophones», conclut-elle.

## Accord de principe sur la gestion et la conservation des stocks de poisson

New York (AFP) — Les participants à la conférence de l'ONU sur la pêche sont parvenus hier à un accord de principe sur une importante convention à caractère contraignant régissant la gestion et la conservation des stocks de poisson, a annoncé le président de cette conférence, Satya Nandan (Fidji).

«Je suis très satisfait du texte obtenu, qui est juste et équilibré», a déclaré à la presse M. Nandan, précisant que le projet d'accord serait sans doute approuvé par consensus aujourd'hui, lors de la clôture de la conférence des Nations unies sur les stocks chevauchants et grands migrateurs.

Le document sera adopté formellement par la 50<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ONU, en novembre ou décembre. Il sera ensuite ouvert à la signature, avant son entrée en vigueur un fois que 30 États l'auront ratifié.

«Nous nous dirigeons vers une adoption par consensus d'un accord contraignant sur la gestion et la conservation» des stocks de poisson dans le monde, a déclaré M. Nandan.

Le ministre canadien des Pêches, Brian Tobin, s'est de son côté félicité du résultat de la conférence, ajoutant qu'il s'agissait d'un «grand jour pour les Nations unies et pour le Canada». Il a affirmé au cours d'une conféren-

ce de presse que le Canada serait parmi «les premiers» pays à ratifier le texte.

L'organisation écologiste Greenpeace a estimé au contraire que le document aura peu d'incidence sur la destruction des espèces de poisson concernées. «Ce traité représente un échec collectif de la part des gouvernements», affirme un communiqué de l'organisation diffusé à New York.

Selon M. Nandan, l'accord exigera des États parties de gérer les stocks de manière à préserver les espèces, «de la meilleure façon». Il a expliqué que le texte fixe les principes de gestion des stocks et de conservation des espèces, mais prévoit également des mesures pour faire respecter ces principes.

M. Nandan a indiqué que «l'inspection des bateaux pêchant en haute mer sera autorisée».

«Nous avons établi que lorsque des arrangements régionaux existent, les États parties à ces arrangements et parties à l'accord [de New York] auront le droit d'inspecter les

bateaux en haute mer, a-t-il dit. Actuellement, les navires pêchant en haute mer au delà de la zone des 200 milles relèvent de la juridiction du pays dont ils battent pavillon.

### Plus d'excuse

«Désormais, personne n'aura d'excuse pour pêcher en dehors des règles fixées», a affirmé M. Nandan.

Selon M. Tobin, le mécanisme prévu pour faire respecter ces principes «donnera des dents» à la convention et remplacera selon lui des règles «qui ont, à plusieurs reprises, démontré leur inefficacité».

L'affaire du bateau espagnol *Estai*, qui avait été arraisonné en mars par des fonctionnaires canadiens armés alors qu'il pêchait le turbot dans les eaux internationales à plus de 200 milles des côtes de Terre-Neuve, avait provoqué pendant un mois une crise entre l'UE et le Canada.

Selon M. Nandan, un aspect important de la convention rédigée à New York est que tout différend entre des États découlant de l'application du texte devra être réglé selon les mécanismes prévus par la Convention sur le droit de la mer. Greenpeace affirme de son côté que la convention ne parviendra pas à régler de futures crises liées aux conflits d'intérêts des États pêcheurs.



Brian Tobin



**ROBIC**  
DEPUIS 1892  
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES  
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

**LEGER ROBIC RICHARD**  
AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3K2  
Fax: (514) 845-7874 Tél: (514) 88 80 80 80  
*La maîtrise des intangibles*

**avis de demandes relatives à un permis ou à une licence**

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
3070191 CANADA INC. Restaurant au Coin de Boulevard 5801, St-Denis Montréal	1 Restaurant pour vendre	5801, St-Denis Montréal
GIUSEPPE GIULIETTI, MARIO DI CRISCIO Café Il Silvano 2046, rue Lapierre Lasalle	1 Bar	2046, rue Lapierre Lasalle
9022-5541 QUÉBEC INC. Pizzederie Monkland 5556, Monkland Montréal	2 Restaurants pour vendre dont un sur terrasse	5556, Monkland Montréal
DRAGHICESCU, Sorina Resto-Bar Ordina 4688, rue Jarry Est St-Léonard	1 Bar	4688, rue Jarry Est St-Léonard
9008-5259 QUÉBEC INC. Chez Cora Déjeuners Inc. 215, St-Laurent, Suite 110 St-Eustache	1 Restaurant pour vendre	215, St-Laurent, suite 110 St-Eustache
SNAX SHACK INC. Snax Shack 993, 14e Avenue Lachine	1 Bar 1 Restaurant pour vendre	993, 14e Avenue Lachine
3152774 CANADA INC. Le Monkland 5555, Monkland Montréal	2 Bars dont un sur terrasse	5555, Monkland Montréal

**Mettez-vous à l'ombre**

**Le chapeau Tilley**

- Il protège contre les rayons UV-A et UV-B • Il flotte
- Il s'attache • Il ne rétrécit pas
- Il est lavable à la machine
- Il est à l'épreuve de l'eau et de la moisissure • Il est garanti à vie
- Il est assuré contre la perte

**Tilley**

À vous de choisir! Le Tilley est disponible en trois styles et en plusieurs couleurs pour tous les tours de tête. De 45 \$ à 59 \$.

**EMBALLAGE-CADEAU GRATUIT!**

**Tilley Endurables**  
158, ave. Laurier ouest  
272-7791

TELEPHONEZ POUR OBTENIR GRATUITEMENT UN CATALOGUE DE COMMANDE POSTALE  
1-800-465-4249

8011-3903 QUÉBEC INC. 9011-3903 Québec Inc. 9259, boul. St-Michel Montréal	2 Bars dont un sur terrasse	9259, boul. St-Michel Montréal
RESTAURANT D R T INC. Le Bar St-Louis 82, Prince Arthur Est Montréal	1 Bar avec danse et spectacles (Demande corrigée)	82, Prince Arthur Est Montréal
EID, Henry Bar Trojans 185, 54e Avenue Lachine	1 Bar	2656, Rachel Est Montréal
RESTAURANT DULUTH INC. Le Poulailler Rôtisserie Duluth 451, rue Duluth Est Montréal	1 Restaurant pour vendre sur terrasse	451, rue Duluth Est Montréal
9014-2431 QUÉBEC INC. Café Bistrot Fontaine Santé 1155, rue Ripelle Brossard	1 Bar sur terrasse	Complexe Desjardins, Suite 202 Montréal
9023-6209 QUÉBEC INC. Michael's Restaurant 2716, St-Charles Montréal	1 Restaurant pour servir	2601, Centre Montréal
MAYER, Lucie Resto Les Tourteraux 1650, Bélanger Est Montréal	1 Restaurant pour vendre	1650, Bélanger Est Montréal
SOMERLED BILLIARD ACADEMY Somerled Billiard Academy 6434, av. Somerled Montréal	1 Restaurant pour vendre	6434, av. Somerled Montréal
9018-6453 QUÉBEC INC. Club Bar Bordello 1429, rue Crescent Montréal	Changement de capacité dans 1 bar avec danse	1429, rue Crescent Montréal
DENIS MARCOTTE INC. Double Deuce 1375, ch. St-Jean La Prairie	Addition d'autorisation de spectacles dans 1 Bar	1375, ch. St-Jean La Prairie
NATHALIE LEDUC, ANAS BOUZERFI Restaurant Eclipse 263, rue Rielle Verdun	Changement de catégorie de Restaurant pour vendre à Restaurant pour servir	263, rue Rielle Verdun

**Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat**

LE DEVOIR

## ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	S CAN	OR
↑ +9,22	↑ +9,11	↑ +11,27	↓ -0,09	↑ +1,40
2238,18	4603,77	4701,42	73,56	384,30

DEVICES ÉTRANGÈRES  
(EN DOLLARS CANADIENS)

Afrique du Sud (rand)	0,4047	Hong-Kong (dollar)	0,1814
Allemagne (mark)	0,9776	Indonésie (rupiah)	0,000635
Australie (dollar)	1,0427	Italie (lire)	0,000893
Barbade (dollar)	0,7127	Jamaïque (dollar)	0,0459
Belgique (franc)	0,048733	Japon (yen)	0,01502
Bermudes (dollar)	1,3774	Mexique (peso)	0,2428
Brésil (real)	1,5702	Pays-Bas (florin)	0,8970
Caribbes (dollar)	0,5275	Portugal (escudo)	0,00979
Chine (renminbi)	0,1724	Royaume-Uni (livre)	2,1834
Espagne (peseta)	0,01177	Russie (rouble)	0,000320
États-Unis (dollar)	1,3595	Singapour (dollar)	1,0139
Europe (ECU)	1,8996	Suisse (franc)	1,2116
France (franc)	0,2837	Taiwan (dollar)	0,05379
Grèce (drachme)	0,00640	Venezuela (bolivar)	0,00836

SOURCE BANQUE DE MONTRÉAL

## La Banque TD refuse le pessimisme ambiant

Les enquêtes du Conference Board et d'Angus Reid font état d'indices de confiance peu reluisants chez les gens d'affaires et les consommateurs

Ottawa (PC) — Les gens d'affaires ont commencé la présente saison d'été avec un sentiment de pessimisme, selon le Conference Board mais, selon des prévisions de la Banque Toronto-Dominion, la deuxième moitié de l'année en cours devrait connaître une amélioration et être marquée par un regain d'activité économique.

Au mois de juin, l'indice de confiance au sein de la communauté d'affaires a chuté à son plus bas niveau depuis 15 mois, indique un sondage du Conference Board. On craignait les taux d'intérêt élevés du premier trimestre, un relâchement de l'économie américaine et un ralentissement de la consommation. L'organisme canadien qui surveille également l'indice de comportement des consommateurs rapporte que les consommateurs se sentent un peu mieux.

Ce n'est toutefois pas ce qu'a observé l'agence Angus Reid qui, dans un sondage, a noté que presque un tiers des répondants, soit eux-mêmes ou un membre de leur famille, sont très inquiets au sujet de la perte de leur emploi. Les projets de dépense des consommateurs restent les mêmes depuis six mois, rapporte la maison Angus Reid. Seulement une personne sur cinq a l'intention de dépenser davantage.

## Le rebond américain

Par ailleurs, de façon plus optimiste, la Banque Toronto-Dominion souligne que l'économie américaine semble rebondir, ce qui est toujours un bon signe pour les exportations canadiennes. De même, les baisses récentes dans les taux d'intérêt devraient encourager une reprise de la consommation et de la construction de nouvelles maisons.

Anna Guthrie, économiste en chef de la banque TD, prédit que l'économie canadienne croîtra à un taux de 3 % durant la fin de l'année. Le chômage demeurera toutefois stable au niveau actuel de plus de 9 %. Plus tôt, cette semaine, d'autres prévisions sont allées dans le même sens. Le taux de croissance du produit intérieur brut a connu un accroissement de 0,3 % au mois de mai. Il s'agissait de la première augmentation depuis décembre dernier. Ces données ont vite donné confiance aux économistes.

Le Conference Board a trouvé dans son sondage que ce sont les Québécois et les résidents de la Colombie-Britannique qui sont les plus pessimistes au sujet de l'économie de la prochaine année. Les plus optimistes sont les Albertains et les Ontariens.

## AVIS PUBLICS

## Avis public

## Ville de Montréal

## Service du greffe

Article 36a de la Charte  
1<sup>er</sup> avis

Avis en vertu de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.

Le directeur du Service du génie, a approuvé, le 22 février 1995, en vertu de la résolution CE94 02575 du Comité exécutif du 21 décembre 1994, lui déléguant ce pouvoir, la description de l'avenue suivante, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 36a de la Charte:

avenue Lansdowne située au nord-est de la rue Eleanor et au sud-est de la rue Notre-Dame, faisant partie du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Sainte-Anne), circonscription

## foncière de Montréal, plus explicitement décrite comme suit:

une partie, montrée à l'origine du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Sainte-Anne) sur le plan E-14 Sainte-Anne du Service du génie.

Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le Tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le premier que la Ville est tenue de publier.

Montréal, le 4 août 1995

Le greffier,  
Léon Laberge

## Un prince saoudien s'intéresse au complexe immobilier Canary Wharf

Riyad (AFP) — Le prince Al-Walid Ben Talal Ben Abdel Aziz, neveu du roi Fahd d'Arabie Saoudite, a annoncé hier son intention de racheter le Canary Wharf, un important complexe de bureaux dans les Docklands de Londres.

L'homme d'affaires saoudien s'est joint au consortium d'investisseurs américains assemblé par Paul Reichmann, membre de la famille canadienne propriétaire de la société immobilière Olympia & York qui avait développé Canary Wharf à la fin des années 1980 pour le racheter, a indiqué à Ryad un communiqué publié par le cabinet du prince Al-Walid.

Plusieurs groupes d'investisseurs ont déjà fait des offres de reprise aux onze banques internationales créancières qui contrôlent Canary Wharf

depuis sa sortie de l'administration judiciaire en 1993.

Agé de 38 ans, le riche homme d'affaires saoudien se trouve à la tête d'un empire de plusieurs milliards de dollars dans la construction, la banque, l'immobilier, les voyages et la télévision. Le prince saoudien est notamment le premier actionnaire de Citicorp aux États-Unis.

L'émir Al-Walid devait se rendre fin juin en Italie ou en Suisse dans le cadre des négociations en cours pour la vente d'une partie du groupe de communications Fininvest de Silvio Berlusconi.

En France, l'émir Al-Walid avait acquis en octobre 1994 74,6 millions d'actions Euro Disney, portant à 24,6 % sa participation dans la société exploitant le parc Disneyland près de Paris.

## ITT et Dow Jones achètent une télé new-yorkaise

Ils comptent lancer une chaîne nationale d'information financière et sportive

New York (AFP) — Le groupe de presse américain Dow Jones, propriétaire du *Wall Street Journal*, et le conglomérat ITT vont acquérir en commun une station de télévision new-yorkaise dans le but de lancer une chaîne nationale d'informations financières et sportives, ont annoncé hier les deux groupes. Dow Jones et ITT ont conclu un accord avec la ville de New York pour lui racheter la station WNYC contre 207 millions \$ US au comptant, indique un communiqué.

WNYC diffuse actuellement des programmes locaux, des émissions du service public PBS et des émissions étrangères à destination de 18,9 millions de téléspectateurs de New York et des environs. Elle sera transformée en une «super station» de sport et d'informations financières, diffusée par satellite et relayée par des câbles-opérateurs dans l'ensemble du pays.

La station sera rebaptisée WBIS+ et retransmettra des nouvelles finan-

cières pendant la journée et la nuit et des sports le soir et le week-end.

ITT est propriétaire du stade couvert Madison Square Garden à New York et copropriétaire de MSG, la station câblée du Madison Square, ainsi que des équipes de basketball des Knicks et de baseball des Rangers. MSG possède les droits de diffusion des matchs de ces équipes ainsi que de ceux des Yankees, qui seront étendus à WBIS+.

De son côté, Dow Jones n'a pas réussi à percer dans la télévision financière aux États-Unis malgré sa prééminence sur le marché de l'écrit et une présence dans ce secteur en Europe et en Asie. Le groupe s'est fait souffler Financial News Network en 1991 par General Electric, qui l'a fusionné avec sa chaîne financière CNBC.

Le marché de l'information financière télévisée est dominé par CNBC mais CNN vient d'annoncer un projet de lancement d'un service concurrent.

## TAUX D'INTÉRÊT — TABLEAU HEBDOMADAIRE

Voici les taux d'intérêt en vigueur le 3 août 1995 dans les principales institutions financières au Canada. Ces taux sont fournis par les institutions financières et compilés par La Presse Canadienne.

## Banques

	Dépôt à terme 30-59 jours	certif. placem.			Prêts			
		1 ans	3 ans	5 ans	hypoth. 1 ans	hypoth. 3 ans	hypoth. 5 ans	pers. taux min.
Desjardins*	—	6,000	6,500	7,000	8,125	8,625	8,950	8,750
CIBC	5,500	6,000	6,500	7,000	8,125	8,625	8,950	—
Comm. Ital. Can.	5,500	5,500	6,000	6,500	8,125	8,625	8,950	—
Laurentienne	5,000	6,000	6,500	7,000	8,125	8,625	8,950	8,250
de Montréal	5,250	6,000	6,500	7,000	8,125	8,625	8,950	8,750
Banque Nationale	5,000	6,000	6,500	7,000	8,125	8,625	8,950	8,750
Banque Scotia	5,500	6,000	6,500	7,000	8,125	8,625	8,950	9,750
Banque TD	5,000	6,000	6,500	7,000	8,125	8,625	8,950	10,00
Hongkong	—	6,000	6,500	7,000	8,125	8,625	8,950	—

\*Taux suggéré par la Fédération de Montréal

## Fiducies

	Dépôt à terme 30-59 jours	certif. placem.			Prêts			
		1 ans	3 ans	5 ans	hypoth. 1 ans	hypoth. 3 ans	hypoth. 5 ans	pers. taux min.
Tr. Bonaventure	5,000	6,125	6,625	7,000	8,125	8,625	9,000	—
Canada Trust	5,500	6,000	6,500	7,000	8,125	8,625	8,950	11,75
Fid. Can. Ital.	5,500	6,000	6,500	7,000	8,125	8,625	8,950	9,000
Fid. SunLife	5,625	6,375	6,750	7,250	8,125	8,625	8,950	—
Fid. Desjardins	5,500	6,000	6,500	7,000	8,125	8,625	8,950	—
Trust Général	5,000	6,000	6,500	7,000	8,125	8,625	8,950	8,750
Tr. Laurentienne	5,250	6,000	6,500	7,000	8,125	8,625	8,950	—
Montréal Trust	5,500	6,000	6,500	7,000	8,125	8,625	8,950	8,750
Tr. PrêtRev.	5,625	6,000	6,625	7,000	8,125	8,625	8,950	—
Trust Royal	5,500	6,000	6,500	7,000	8,125	8,625	8,950	9,250
Gr. Investors	—	5,750	6,250	6,500	7,875	8,375	8,750	—
Trust National	5,500	6,000	6,500	7,000	8,125	8,625	8,950	8,250
Gr. Mutuelle	4,900	6,050	6,550	7,100	8,125	8,625	8,950	—

## Les ex-magasins Wise et People revivront sous la bannière de Métropolitain

PRESSE CANADIENNE

Gendis s'enrichit de 27 nouveaux magasins dans l'Est du pays, dont 16 au Québec, moyennant un investissement de quelque 40 millions \$. Ces nouveaux points de vente seront situés dans les anciens locaux de défunts magasins Wise et People et devraient permettre l'embauche de près de 800 employés.

Gendis, qui a son siège social à Winnipeg, exploite notamment les magasins Métropolitain, Greenberg et Pomme Rouge (Red Apple). La grande majorité des nouveaux magasins seront identifiés aux couleurs de l'enseigne Métropolitain.

## Mercredi prochain

La plupart des 27 nouveaux magasins de Gendis ouvriront leurs portes mercredi prochain. Au Québec, les nouveaux établissements sont essentiellement localisés dans le centre et l'est du Québec.

Les magasins Métropolitain offrent de la marchandise semblable à celle que l'on retrouve chez Zellers.

On peut notamment y acheter des vêtements, des jouets et des articles de quincaillerie. La bannière: Pomme Rouge, tout en vendant une marchandise assez similaire à celle des magasins Métropolitain, a une politique de bas prix plus agressive.

De leur côté, les magasins Greenberg, mieux connus au Québec, se spécialisent presque entièrement dans la vente de vêtements.

Avec l'ajout de ces 27 nouveaux points de vente, Gendis voit son réseau de magasins passer à 528 au pays. Gendis détient maintenant 78 Greenberg, 99 Métropolitain et 37 Pomme Rouge à travers le Canada.

Gendis exploite aussi, entre autres, les chaînes SANA (221 points de vente) et Sony Stores (82 magasins).

Pour son exercice financier terminé le 28 janvier 1995, Gendis a réalisé un bénéfice net de 12,8 millions \$ sur des revenus de 837 millions \$. L'année précédente, la société avait encaissé des bénéfices de 18 millions \$ sur des ventes de 816,3 millions \$.

## EN BREF

## CANADIEN ET ALITALIA À INDICATIF PARTAGÉ

Canadien International et Alitalia ont conclu une alliance globale de partenariat qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre. Cette alliance repose sur la prestation de services à indicatif partagé, exploités par les deux transporteurs à tour de rôle. Canadien International assurera les vols pendant l'automne et l'hiver, alors qu'Alitalia assurera ceux du printemps et de l'été. Les passagers voyageant en Italie profiteront du grand réseau intérieur d'Alitalia. De leur côté les passagers voyageant au Canada au départ ou à destination de l'Italie auront la possibilité de prendre des correspondances sur le réseau intérieur de Canadien International, via Toronto, Canadien ayant annoncé, le mois dernier, l'interruption de son service entre Montréal et l'Italie.

## REVENUS DE 1,35 MILLIARD \$ POUR QUEBECOR

Pour la période de trois mois terminée le 30 juin 1995, les revenus consolidés de Quebecor ont atteint 1,35 milliard \$ comparativement à 908 millions \$ pour la période correspondante de 1994, une croissance de 48,2 %. Le bénéfice net s'est élevé, pour sa part, à 34 millions \$, ou 51 cents par action, au regard de 11,8 millions \$, ou 18 cents par action, en 1994. Pour le premier semestre de 1995, les revenus consolidés ont totalisé 2,62 milliards \$, une augmentation de 51,8 % lorsque comparé au 1,73 milliard \$ atteint au cours des six premiers mois de 1994. Le bénéfice net est de 58,2 millions \$, ou 88 cents par action, comparativement à un bénéfice net de 29 millions \$, ou 44 cents par action, en 1994.

## MOINS D'EMPLOIS OFFERTS

Ottawa (PC) — Le nombre d'offres d'emploi dans les journaux a diminué encore une fois le mois dernier. L'indice de l'offre d'emploi a en effet baissé de 1 % en juillet, après avoir connu une croissance tout au long de 1994 et au début de cette année, a rapporté hier Statistique Canada dans un communiqué. Mais depuis mars dernier, l'indice a diminué de 5 %. L'indice de l'offre d'emploi est un indicateur de l'intention des employeurs d'em-

baucher de nouveaux travailleurs. En juillet, l'indice de l'offre d'emploi a chuté de 3 % en Colombie-Britannique et de 2 % au Québec. Il est resté stable en Ontario et dans les Prairies et a augmenté de 3 % dans les provinces atlantiques.

## CASCADES AUGMENTE SON BÉNÉFICE

Kingsey Falls (PC) — Cascades a enregistré un bénéfice net consolidé de 50,1 millions \$ ou 66 cents l'action pour le semestre terminé le 30 juin 1995, comparativement à 77 millions \$ ou 7 cents l'action l'an dernier. Pour le trimestre terminé à la même date, le bénéfice net consolidé s'élevait à 26,9 millions \$ (35 cents l'action) contre 2,5 millions \$ (1 cent l'action) pour la même période de 1994. Cascades explique ces résultats par les conditions favorables des marchés et la hausse du coût des matières premières qui ont favorisé des augmentations importantes des prix de vente depuis les 21 derniers mois.

## LAVALIN POURSUIT SUR SA LANCÉE

(PC) — Le Groupe SNC-Lavalin affiche un bénéfice net de 9,8 millions \$ ou 62 cents l'action au deuxième trimestre terminé le 30 juin 1995, en comparaison de 8,9 millions \$ ou 57 cents l'action en 1994. Le bénéfice net du premier semestre de 1995 a atteint 16,3 millions \$, 1,03 \$ l'action, contre 14,7 millions \$ ou 94 cents l'action pour la période correspondante l'an dernier.

## IVACO TRIPLE SON BÉNÉFICE

(PC) — Le producteur d'acier Ivaco a dégagé un bénéfice net de 30,4 millions \$, 76 cents l'action pour son premier semestre terminé le 30 juin 1995, comparativement à 8,9 millions \$, 6 cents l'action, pour la même période l'an dernier. Pour le deuxième trimestre terminé à la même date, le bénéfice net a atteint 15,9 millions \$ ou 39 cents l'action, contre 5,8 millions \$ ou 8 cents l'action l'an dernier. Le p.d.g d'Ivaco, Paul Ivanier, a indiqué que ces résultats viennent «confirmer le succès soutenu des vastes programmes de compression des coûts et d'accroissement de la productivité».

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAVAL

APPEL D'OFFRES  
Avis est par la présente donné qu'on recevra à l'Hôtel de Ville de Laval, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:

SOUSSION NO 7372  
L-8698

Travaux de modifications aux branchements électriques sur une partie des boulevards du Souvenir et St-Martin

SOUSSION NO 7373  
L-9186

Travaux de remplacement du système d'éclairage au parc Madeleine ainsi que d'amélioration structurelle aux systèmes d'éclairage des parcs St-Martin, Marc-Aurèle-Fortin et Roi-du-Nord

SOUSSION NO 7374  
L-9202-Q

Travaux de réfection de chaussées, resurfacement et travaux connexes sur l'avenue de Galais (secteur no. 2), le boul. des Prairies, la 89e Avenue, l'avenue de l'Élysée et la rue Everson (secteur no. 3)

SOUSSION NO 7375  
L-9202-Q

Travaux de réfection de chaussées, resurfacement et travaux connexes sur le boul. Carlier ouest, l'avenue Giroux, la place d'Argenteuil, la 8e Avenue, la rue de Bayeux, la place Cadotte, la place 13e Rue, la 2e Rue et les avenues Brien et Michaud (secteur 2)

SOUSSION NO 7376  
L-9202-Q

Travaux de réfection de chaussées, resurfacement et travaux connexes sur les avenues Conrad-Chaumond, Wilfrid-Pelletier et Bizet, la 7e Avenue, la 12e Avenue (secteur no. 2), la terrasse Chatel (secteur no. 5), les rues Édouard-Pagé, Nantel, Gabin, de Grenade et Paradis (secteur no. 6)

SOUSSION NO 7377  
L-9202-Q

Travaux de réfection de chaussées, resurfacement et travaux connexes sur les rues Montmartre, Rideau, de Meulles (secteur no. 1), rues Crémazie, Taschereau, avenues J.-J. Joubert, Bazin, rue Meunier ouest, avenue de l'Étoile, rues Renaud ouest et Valence (secteur no. 2)

SOUSSION NO 7378  
L-9202-Q

Travaux de réfection de chaussées, resurfacement et travaux connexes sur la place Paul-Verlaine, les rues Victor-Hugo, des Forges, Montrose, Pincoût, Maria-Chapelaine, du Pic et Tadoussac (secteur no. 1), croissant Albaril (secteur no. 2)

SOUSSION NO 7379  
L-9202-Q

Travaux de réfection de chaussées, resurfacement et travaux connexes sur les avenues Lionel-Gauthier, Papineau, du Parc, Prieur, François-Foucault, le boul. Lesage (voie est), les rues Hardy, Abbé-Desrosiers, Léonard, Budapest, Juge-Wilson, Toulon, le croissant de Paris et la place de Paris (secteur no. 1)

SOUSSION NO 7380  
L-9202-Q

Travaux de réfection de chaussées, resurfacement et travaux connexes sur le boul. St-Sylvain, le croissant de Callières, les boulevards de Blois et Tracy (secteur no. 1), la 7e avenue et l'avenue Laval (secteur no. 2)

Seules les soumissions identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur, présentées sur les formules préparées à cet effet et remises sous pli cacheté au Greffier de la Ville de Laval à 1 Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval, avant la 11e heure, mardi le 22 août 1995 seront ouvertes à midi en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Seront considérées toutes soumissions préparées sur les formules fournies par la Ville de Laval et qui seront trouvées conforme aux conditions énumérées audit cahier de charges.

Les plans, cahiers de charges et formules de soumissions, de même que tout autre renseignement d'ordre technique pourront être obtenus au Service du génie, 3 Place Laval, bureau 300, Chomedey, Ville de Laval, du lundi au jeudi inclusivement, et ce, de 8:15 à 12:00 heures (midi), moyennant un dépôt de 60,00 \$ non remboursable.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

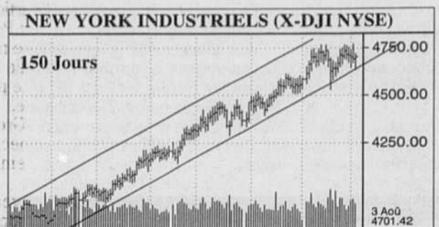
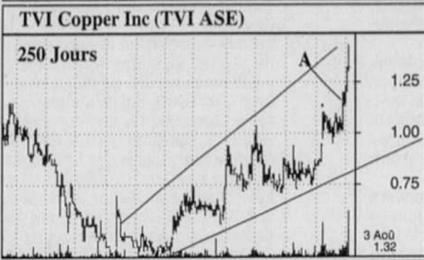
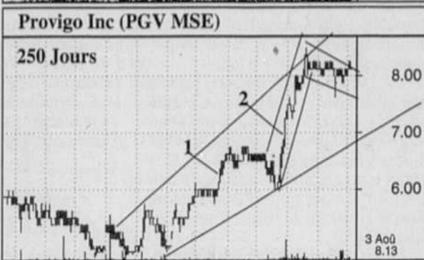
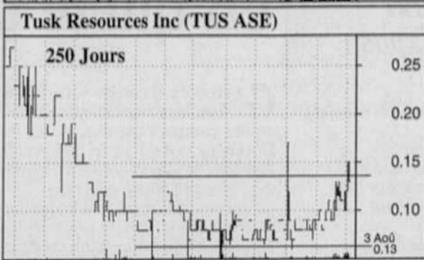
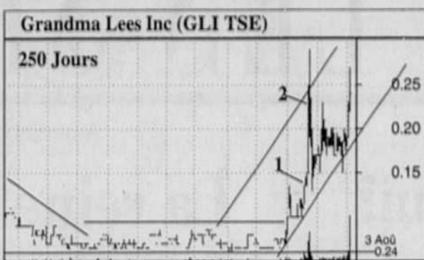
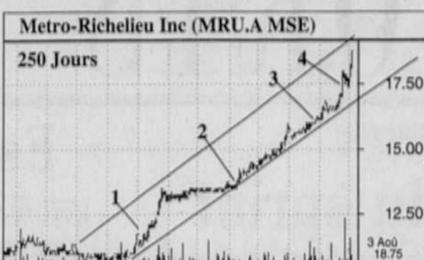
DONNÉ À LAVAL  
CE 4 août 1995Ronald Bourcier,  
greffier

# COUP D'ŒIL BOURSIER

## Des titres effervescents

MICHEL CARIGNAN  
COLLABORATION SPÉCIALE

Ne pouvant commenter la séance d'hier, je vous ai préparé tel que promis une brochette de titres qui se rient de la léthargie du marché. Imaginez alors si le marché reprenait fortement à la hausse. Cela ne pourrait que leur être bénéfique. Remarquez que les graphiques sont en date d'hier jeudi, mais je les ai sélectionnés mercredi. Prenez note que les chiffres représentent quelques-uns des endroits déterminants où j'ai fait mention de ces titres. Métro Richelieu demeure un des titres les plus performants de l'année et il prolonge une fois de plus sa tendance haussière. Dans le même secteur d'activité, Proviso a bien performé depuis son récent revirement à l'instar de Métro Richelieu pour lequel cette situation dure depuis un bon bout de temps. Il est toutefois préférable d'attendre une poussée plus nette vers les 8,50 \$ montrant une sortie à la hausse de son couloir baissier à court terme, avant d'acheter. Le volume de transactions augmentant sur Gramma Lees montre le début probable d'une deuxième phase haussière. Tusk Resources présente un signal technique de revirement au prix le plus bas qu'il est raisonnablement possible de trouver. «Plus bas que ça tu meurs». Bien sûr à ce prix, il n'y a pas grand chose sur la valeur de la compagnie elle-même et je dirais que ce n'est qu'une valeur théorique. Mais il y a toujours une raison lorsque le titre change de direction et que les volumes de transaction augmentent considérablement. Bien qu'un peu loin dans son mouvement haussier à très court terme, la tendance des derniers mois est très belle. Il faut surveiller les occasions sur les titres de ce genre, lorsque déjà dans une tendance haussière, ils hésitent ou se corrigent pendant quelques jours et repartent à la hausse avec force c'est-à-dire avec des volumes plus forts qu'à l'habitude comme au point A. A New York, il y a moins de nouveaux revirements depuis quelques semaines, mais les titres suivant de forte tendance haussière sont très nombreux. Scott Paper est un exemple représentatif. Conservez tant que le couloir haussier demeure infranchi à la baisse.



	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
<b>BOURSE DE MONTRÉAL</b>				
XCM:Indice du marché	10369	2238.18	+9.22	0.4
XCB:Bancaire	4279	2538.24	+4.24	0.2
XCO:Hydrocarbures	2387	1701.12	-	-
XCM:Miner et métaux	4091	3104.08	+17.91	0.6
XCF:Produits forestiers	917	3209.02	-	-
XCI:Biens d'Équipement	2950	2222.31	+4.53	0.2
XCU:Services publics	694	1932.31	+4.93	0.3

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
<b>BOURSE DE TORONTO</b>				
TSE 35	10347	241.51	+0.93	0.4
TSE 100	278.68	+0.46	0.2	
TSE 200	280.64	+0.95	0.3	
TSE 300	27038	4603.77	+9.11	0.2
Institutions financières	4518	3312.35	+5.71	0.2
Miner et métaux	3509	4861.16	+28.05	0.6
Pétrolières	6533	4481.56	-2.98	-0.1
Industrielles	3704	3021.69	+4.52	0.1
Aurifères	2498	10706.08	+68.95	0.6
Pâtes et papiers	1478	5220.89	-18.25	-0.3
Consommation	1052	8167.11	-7.31	-0.1
Immobilieres	27	1876.34	+12.71	0.7
Transport	567	4906.82	-6.91	-0.1
Pipelines	413	3842.01	+9.73	0.3
Services publics	513	3317.12	+8.12	0.2
Communications	873	8091.76	-1.36	-0.0
Ventes au détail	794	4181.57	+12.83	0.3
Sociétés de gestion	551	5377.47	+23.31	0.4

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
<b>BOURSE DE VANCOUVER</b>				
Indice général	28362	836.17	-0.87	-0.1

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
<b>MARCHÉ AMÉRICAIN</b>				
30 Industrielles	31924	4701.42	+11.27	0.2
20 Transports	8914	1872.81	+17.23	0.9
15 Services publics	2474	203.34	-0.06	-0.0
65 Dow Jones Composé	43313	1567.84	+6.72	0.4
Composite NYSE	299.93	-0.23	-0.1	
Indice AMEX	485.79	+0.40	0.1	
S&P 500	558.75	-0.05	-0.0	
NASDAQ	982.70	-1.05	-0.1	

<b>LES PLUS ACTIFS DE TORONTO</b>						
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferme (\$)	Var. (%)	
GRANDMA LEES INC	2779	0.27	0.22	0.24	+0.02	9.1
ROYAL BANK OF CANADA	2100	29.25	28.75	29.13	+0.13	0.4
CAE INC	1600	9.25	9.13	9.25	+0.13	1.4
CLIFF RESOURCE CP	1445	0.07	0.06	0.06	-	-
RIGEL ENERGY CP	1303	13.00	12.75	13.00	-	-
ALCAN ALUM LTD	1185	45.38	44.00	45.13	+0.83	1.4
INCO LTD	1043	45.63	44.63	45.38	+0.38	0.8
CHANGELLOR ENERGY	831	1.30	1.20	1.30	+0.06	4.8
BF OF NOVA SCOTIA	814	28.50	28.38	28.50	-0.13	-0.5
SOFTQUAD INTL INC	768	4.55	3.65	4.50	+0.80	21.6

<b>LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL</b>						
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferme (\$)	Var. (%)	
RIGEL ENERGY CP	650	12.75	12.75	12.75	-0.25	-1.9
CAE INC	637	9.25	9.13	9.25	+0.13	1.4
PALACE EXPLOR INC	432	0.16	0.13	0.15	+0.01	7.1
COLERAINE MINE	321	0.30	0.27	0.27	-0.03	-10.0
ECHO BAY MINES	310	13.75	13.50	13.63	+0.25	1.9
BIOCHEM PHARMA	308	38.75	37.63	38.00	-1.00	-2.6
QUEBECOR PRINTING	282	19.50	19.00	19.50	+0.25	1.3
WEST AFRICA MNG	227	1.50	1.23	1.50	+0.24	19.0
ROYAL BANK OF CANADA	214	29.25	28.75	29.00	-	-
TIONIN RES INC	197	2.50	2.35	2.45	+0.10	4.3

### DECISION-PLUS

Demandez notre vidéocassette GRATUITE pour apprendre à mieux investir

(514)392-1366

## TÉL.: 985-3344 AVIS PUBLICS FAX: 985-3340

### AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la Ville d'Outremont, QUE:

- 1<sup>er</sup> en date du 10 juin 1995, monsieur Zia Shadman a produit auprès de la ville une demande de dérogation mineure dont l'objet consiste à permettre l'aménagement d'une haie et d'un portail en fer forgé dans la marge de recul;
- 2<sup>o</sup> cet aménagement aurait pour effet de déroger aux normes relatives aux usages permis dans les marges de recul prévues à l'article 7.4 du Règlement de zonage n° 1177;
- 3<sup>o</sup> le conseil statuera sur ladite demande de dérogation mineure au cours de sa séance spéciale le 21 août 1995 devant se tenir à 20 heures à la salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 4<sup>o</sup> à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;
- 5<sup>o</sup> dans l'éventualité où le conseil déciderait d'accorder ladite demande de dérogation mineure, l'aménagement de cette haie et d'un portail en acier serait alors réputé conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1177 de la ville.

Le greffier de la ville, Mario Gerbeau, o.m.a.

---

### AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la Ville d'Outremont, QUE:

- 1<sup>o</sup> lors de sa séance spéciale du 19 juin 1995, le conseil de ladite municipalité a adopté le Règlement n° 1212 intitulé «Règlement autorisant la préparation des plans et devis relatifs à la réfection du pavage des avenues Vincent d'Indy et Perham et du boulevard Mont-Royal ainsi qu'un emprunt de 143 500 \$»;
- 2<sup>o</sup> conformément aux articles 556 et 567 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), ce règlement a été soumis à l'approbation du ministre des Affaires municipales;
- 3<sup>o</sup> en date du 25 juillet 1995, ce dernier a, par l'entremise du directeur général de l'administration financière dudit ministère, monsieur Georges Felli, approuvé ledit règlement conformément à la loi;
- 4<sup>o</sup> toute personne intéressée peut maintenant consulter ledit règlement au bureau du soussigné situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont du lundi au jeudi de 8h30 à 12 heures et de 13 heures à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h30 à 13 heures.

Le greffier de la Ville, Mario Gerbeau

## Transports Québec

### APPELS D'OFFRES ET DE CANDIDATURES

Les appels d'offres qui suivent correspondent aux contrats de services auxiliaires (Type A), de construction (Type C), de services professionnels (Type P) et aux autres contrats non spécifiés précédemment (Type X).

**Contrats de type A:** seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises et ayant un établissement au Québec, ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental.

**Contrats de type C:** seules seront considérées les soumissions présentées par des entrepreneurs ayant un établissement au Québec, ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental, et qui sont titulaires de la licence requise par la Loi sur le bâtiment.

**Contrats de type P:** seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises et ayant un établissement au Québec.

**Pour tous les types de contrats, les soumissionnaires doivent commander une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils entendent soumissionner. En outre, une garantie de soumission peut être exigée sous forme de cautionnement ou sous forme de chèque visé de mandat, de traite, de lettre de garantie irrévocable ou d'obligations payables au porteur, le montant de la garantie est indiqué à la rubrique «Garantie de soumission exigée».**

On peut obtenir une copie du dossier d'appel d'offres moyennant le paiement du montant indiqué à la rubrique «Coût du dossier»; ce coût, qui inclut les taxes, est payable en espèces, par chèque ou mandat postal à l'ordre du ministre des finances et n'est pas remboursable. Pour consulter ou obtenir les documents:

**QUÉBEC**  
Service des contrats  
Ministère des Transports  
700, boul. René-Lévesque Est  
2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Y9  
Tél.: (418) 644-8848

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions ou des offres reçues.

Le sous-ministre, Yvan Demers, ing.

---

**P Contrat no 1520-95-8C01** — Elaboration d'un plan global de signalisation d'indication, dans diverses municipalités et circonscriptions électorales.  
Coût du dossier: 20 \$  
Réception des offres: salle des soumissions de Québec.  
Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres: Québec, le mardi 29 août 1995, 15 h.  
Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des offres reçues.

**C Contrat no 3371-94-4901** — Terrassement, drainage, pose de bordures, ensementement et modification d'un système d'éclairage et de feux clignotants sur la route 132, et intersection route de la Mer, municipalité de Saint-Fabien (Rimouski). Longueur de 0,92 km.  
Garantie de soumission exigée: 23 800 \$ (cautionnement) ou 11 900 \$ (autre)  
Coût du dossier: 20 \$  
Réception des soumissions: salle des soumissions de Québec.  
Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: Québec, le mardi 29 août 1995, 15 h.

**C Contrat no 5171-95-0913** — Scellement de joints et de fissures sur la chaussée en béton de ciment de l'autoroute 19, municipalité de Laval (Mille-Iles).  
Garantie de soumission exigée: 4 000 \$ (cautionnement) ou 2 000 \$ (autre)  
Coût du dossier: 20 \$  
Réception des soumissions: salle des soumissions de Montréal.  
Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: Montréal, le mercredi 23 août 1995, 15 h.

**C Contrat no 5274-95-0913** — Entretien et réparation de groupes électrogènes aux tunnels Louis-H. Lafontaine, Viger et Ville-Marie ainsi qu'aux stations de pompage situées sur les autoroutes 13, 15, 20, 25, 520 et 720, municipalités de Montréal, Dorval, Lachine et Pointe-Claire, villes (Jacques-Carrier, Westmount-Saint-Louis, Marquette, Mont-Royal, D'Arcy-McGee et Bourget).  
Garantie de soumission exigée: 5 600 \$ (cautionnement) ou 2 800 \$ (autre)  
Coût du dossier: 20 \$  
Réception des soumissions: salle des soumissions de Montréal.  
Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: Québec, le mardi 22 août 1995, 15 h.

**A Contrat no 6875-95-4001** — Tamisage et livraison d'abrasifs traités, sur les routes 23578 et 101, municipalités de Duhamel-Ouest, s.d. et Témiscamingue, ville (Rouyn-Noranda-Témiscamingue).  
Garantie de soumission exigée: 3 000 \$ (cautionnement) ou 1 500 \$ (autre)  
Coût du dossier: 20 \$  
Réception des offres: salle des soumissions de Québec.  
Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres: Québec, le mardi 22 août 1995, 15 h.

LANCOT HUISSIERS, 955 boul. Des Saigneurs, S-21, Terrebonne, Qc, J6W 3W5.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-225120-959

**COUR SUPÉRIEURE**  
PRÉSENT  
GREFFIER ADJOINT  
DAME PIERRE LYNN DARDOMPRE  
Partie demanderesse  
-vs-  
RICARDO GUERRIER  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à RICARDO GUERRIER, de comparaître au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, au 10, rue Saint-Antoine Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Monsieur RICARDO GUERRIER.  
Lieu: Montréal  
Date: Ce 31 juillet 1995  
ROBERT COUTURE, G.A.

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
PRENEZ AVIS que la compagnie

---

LABORATOIRE ERGOVISION R & D INC., demandera à l'Inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
Montréal, le 28 juillet 1995.

CUCCINIELLO CHAMPAGNE CALANDRIELLO  
Les procureurs de la compagnie.

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
PRENEZ AVIS que la compagnie "TELESCOPE COMMUNICATIONS INC." demandera à l'Inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
Montréal, le 30 juin 1995

SPiegel SÖHMER  
Procureurs de la compagnie.

---

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-04-000800-947

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre de la famille)  
PRÉSENT  
GREFFIER ADJOINT  
CHRISTIAN GOUPIL  
Partie demanderesse INTIMÉE  
-vs-  
SYLVIE HOUDÉ  
Partie défenderesse REQUÉRANTE

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à CHRISTIAN GOUPIL, de comparaître au greffe de

Une copie de la déclaration en divorce, d'un affidavit, d'une déclaration de l'avocat, d'un certificat du greffier et un avis à la partie défenderesse a été remis au greffe à l'intention de NEIL CHRISTOPHER MISQUITTA.  
Lieu: Laval  
Date: Ce 28 juillet 1995  
FRANCE LEGAULT, Greffière adjointe.

**AVIS**  
PRENEZ AVIS que DENISE, MARIE, OBELINE, PHILOMÈNE, BOURGET, domiciliée au 2140, rue Fontenac, app. 6, à Montréal, présentera au Directeur de l'État civil une demande pour changer son nom en celui de MICHELE, DENISE, MARIE, OBELINE, PHILOMÈNE, BOURGET.  
Montréal, le 28 juillet 1995  
MES LORD, LEFEBVRE, PÉPIN & MARCHAND  
Procureurs de la requérante.

**AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION**  
PRENEZ AVIS que la compagnie LES FOURNITURES INDUSTRIELLES J.J.J. INC. demandera à la Direction des Entreprises de l'Inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
Montréal, le 12 juillet 1995  
JOHN MRENICA, Président.

---

### WESTMOUNT APPEL D'OFFRES

Le bureau du greffier de la Ville, situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest, Westmount, Québec, H3Z 1E2, recevra des soumissions jusqu'à midi (12 h) le lundi 21 août 1995, lesquelles seront ouvertes publiquement le même jour à 12 h 15 dans la Salle du Conseil, pour ce qui suit:

**BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE WESTMOUNT - AMÉNAGEMENT PAYSAGER**  
APPEL D'OFFRES NUMÉRO: PW-95-538

Le cahier des charges pourra être obtenu au bureau du directeur des travaux publics et ingénieur de la Ville, 4333, rue Sherbrooke Ouest, Westmount, Québec, H3Z 1E2, à compter de vendredi le 4 août 1995.

Un montant de vingt dollars (20,00 \$) sera exigible pour le cahier des charges et ledit montant ne sera pas remboursable.

La Ville ne s'engage à accepter ni le plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Alan Kulaga  
Assistant Greffier de la Ville

---

### appel de propositions avec prix

Le ministère des Ressources naturelles requiert des offres de service de type proposition avec prix pour réaliser l'entretien de systèmes informatiques exploités sur l'ordinateur central des Services gouvernementaux du Conseil du trésor du Québec. L'équipe de ressources proposée aura comme objectif principal de garder opérationnels et adaptés aux besoins du Ministère les systèmes qui lui seront confiés.

**DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES**  
L'obtention des documents d'appel d'offres et la réception des offres de service se feront à l'adresse suivante:  
Ministère des Ressources naturelles  
Madame Martine Paré Toussaint, Direction des ressources matérielles  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, local B-409, Charlesbourg (Québec) G1H 6R1  
Téléphone : (418) 643-8230

On peut se procurer les documents d'appel d'offres pour un montant de 20 \$ (non remboursable) payable en argent comptant, par chèque, par mandat postal, par virement bancaire ou par carte de crédit.

**GARANTIE DE SOUMISSION**  
Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission :  
- au montant forfaitaire de cinquante mille dollars (50 000 \$), si la garantie est sous forme d'un cautionnement de virement, ou;  
- au montant forfaitaire de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), si la garantie est sous forme d'un chèque visé ou sous une autre forme prescrite aux documents d'appel d'offres.

**RÉCEPTION ET OUVERTURE DES OFFRES DE SERVICE**  
Les offres doivent parvenir, avec la mention prévue aux documents d'appel d'offres, au plus tard le 25 août 1995 à 15 h, heure en vigueur localement.

L'ouverture des offres s'effectuera à la salle A-205 à l'adresse susmentionnée, sera publique et suivra la date et l'heure limites fixées pour le dépôt des offres.

**SIÈGE SOCIAL AU CANADA**  
Seuls sont admis à présenter une offre, les fournisseurs possédant les qualifications minimales requises et ayant un établissement au Canada.

**LE MINISTÈRE NE S'ENGAGE À ACCEPTER AUCUNE DES OFFRES REÇUES MÊME CELLE OFFRANT LE MEILLEUR RAPPORT «QUALITÉ/PRIX».**

Gouvernement du Québec  
Ministère des Ressources naturelles  
Direction des ressources informatiques  
Le sous-ministre des Ressources naturelles  
Michel Clair

**Québec**

LE DEVOIR LES SPORTS

Expos

C'est qui ce Segui?

Le premier but est élu joueur du mois de juillet chez les Expos

MICHEL LAJEUNESSE PRESSE CANADIENNE

C'est presque un geste désespéré que le directeur général des Expos, Kevin Malone, a fait le 8 juin dernier quand il a échangé le jeune droitier Reid Cornelius aux Mets de New York en retour des services du jeune joueur de premier but David Segui.

Les Expos avaient perdu pour le reste de la saison Cliff Floyd, puis venaient d'apprendre que Henry Rodriguez, acquis des Dodgers de Los Angeles, venait de subir une fracture à la jambe droite.

Cet échange fut l'événement le plus heureux de la saison des Expos. Segui s'est avéré, et de très loin, le meilleur joueur de la formation montréalaise depuis lors.

Hier, il a été élu le joueur du mois de juillet chez les Expos. Il a été un choix unanime auprès des membres du chapitre montréalais de l'Association des chroniqueurs de baseball d'Amérique.

Il remportait le titre haut la main pour le deuxième mois de suite. Il fallait remonter aux mois de juin et juillet 1991 pour voir un joueur des Expos obtenir le titre deux fois de suite. C'est le vieux Dennis Martinez qui avait réalisé l'exploit.

En 110 présences au bâton en juillet, le frappeur ambidextre a conservé une moyenne de .318 avec deux circuits et 15 points produits. De plus, il montre des qualités insoupçonnées en défensive. Il est un joueur intense qui veut gagner.

Le vrai Segui

Fils de Diego Segui, un ancien lanceur qui a passé 17 saisons dans les ligues majeures, le jeune Segui semble s'être retrouvé à Montréal. En quelques saisons avec les Orioles de Baltimore et les Mets, il n'avait jamais frappé à un tel rythme.

Mercredi, il a encore obtenu trois coups sûrs pour hausser sa moyenne à .332. Il vient au troisième rang des frappeurs de la Ligue nationale derrière Tony Gwynn et Shawn Dunston.

Si les observateurs peuvent être surpris de le voir présenter une telle moyenne, pour le principal intéressé et pour Felipe Alou, il ne s'agit pas de véritables révélations. Ils s'y attendaient tous les deux.

«Je l'ai vu remporter le championnat des frappeurs dans les ligues d'hiver en République dominicaine quand il a présenté une moyenne de .350, a dit Alou. Je sais qu'il est capable de frapper.»

Segui, lui, croit qu'il avait perdu son œil au bâton pour tenter d'impressionner les Orioles de Baltimore quand on l'a fait grimper dans les ligues majeures en 1990.

«Oui, je l'avoue, c'est de ma faute. Je venais de gagner le championnat des frappeurs à Rochester dans la Ligue internationale. J'avais remporté le championnat des frappeurs dans les ligues d'hiver.»

«Quand les Orioles m'ont rappelé, je me suis dit que j'étais un joueur de premier but et que je me devais donc de frapper des circuits. J'ai changé mon élan, je me suis mis à viser les clôtures et ma moyenne a baissé de 140 points en une saison. C'est moi le plus responsable.»

Mais là, Segui a travaillé avec son ancien professeur, Tom McGraw, lui aussi un ancien joueur de premier but et s'est retrouvé.

«Oui, j'ai retrouvé mon vieux élan, a-t-il dit. Je ne suis pas surpris du tout de ce qui m'arrive. Je sais et j'ai toujours su que si mon élan était bon, je serais capable de bien frapper à tous les niveaux. McGraw m'a dit de ne pas viser les clôtures, mais bien de frapper solidement à tous les champs. C'est ce que je fais. Je ne fais rien de spectaculaire. Je m'élanche comme j'en suis capable voilà tout.»

Mondial d'athlétisme

La reine du sprint en quête d'un record

Goeteborg (Reuter) — La Jamaïcaine Merlene Ottey, qui s'annonce comme l'une des étoiles de Goeteborg, est en passe de devenir l'athlète la plus titrée de l'histoire des championnats du monde.

La reine du sprint a raté des médailles dans les quatre précédentes éditions d'une compétition créée en 1983. Il y a deux ans à Stuttgart, l'or du 200 m, l'argent du 100 m et le bronze du relais lui avaient permis de porter sa collection à 10 médailles, un record qu'elle partage avec Carl Lewis, qui ne s'alignera de toute façon que sur une épreuve, le saut en longueur et qui a foulé le sol suédois hier. Tandis que Ottey prendra part au 100 m, au 200 m et aux relais. Et sa forme depuis le début de la saison l'autorise à rêver d'une médaille dans chacune de ces courses.

Outre la Jamaïcaine, cinq athlètes brigueraient un doublé à Goeteborg. Marie-José Pérec visera l'or du 400 m plat et du 400 m haies, Sonia O'Sullivan sera au départ du 1500 et du 5000 m et la Britannique Kelly Holmes s'alignera sur 800 et 1500 m.

Quant à Jackie Joyner-Kersey et à sa rivale allemande Heike Drechsler, elles s'affronteront à la fois à l'heptathlon et à la longueur.

Onze médaillés de Stuttgart viendront défendre leur bien à Goeteborg, où les grandes absentes seront les Chinoises, qui s'étaient imposées sur 1500, 3000 et 10 000 m il y a deux ans.

Liu Dong (1500), Qu Yunxia (3000) et Wang Junxia (10 000) ont toutes disparu de la scène internationale avec le démantèlement de l'équipe de l'entraîneur Ma Junren, aux méthodes controversées.

Les autres absentes de marque seront la Norvégienne Trine Hattestad, qui est enceinte et ne pourra pas défendre son titre au javelot, et la Britannique Sally Gunnell, blessée, qui ne sera pas candidate à sa propre succession sur le 400 m haies.

L'Américaine Gail Devers, sacrée sur 100 m plat et 100 m haies à Stuttgart, ne s'alignera que sur les haies.

Le 100 m plat s'annonce passionnant, tout comme le 200 m. Ces deux courses donneront lieu à une bataille à trois entre l'Américaine Gwen Torrence, la Russe Irina Privalova et Ottey.

La Britannique Liz McColgan, championne du monde en 1991 et désormais revenue à son meilleur niveau après une blessure, et sa compatriote Yvonne Murray, ancienne championne d'Europe, pourraient également se mêler à la lutte. Les concours sont toujours dominés par les pays d'Europe de l'Est à l'image de la hauteur, où l'ancienne Roumaine Alina Astafei sera la grande favorite.

L'Allemande Heike Drechsler, dont le palmarès est tout aussi éloquent que celui de Merlene Ottey, cherchera pour sa part à obtenir son troisième titre mondial à la longueur.

Le record de Pedroso ne sera pas homologué

Le record du monde du saut en longueur (8 m 96) du Cubain Yvan Pedroso, établi samedi à Sestrières, ne sera vraisemblablement pas homologué, la Fédération italienne d'athlétisme ayant décidé de ne pas soumettre le dossier à la ratification de la Fédération internationale.

La Fédération italienne adressera toutefois à l'IAAF tous les éléments du dossier en sa possession. L'IAAF devra alors trancher. En principe, celle-ci ne peut homologuer un record dont on ne lui a pas demandé la ratification.

L'affaire devait être examinée hier après-midi par le Congrès de l'IAAF, une réponse rapide étant attendue avant samedi, début des compétitions du Championnat du monde.

«Nous avons revu les documents, interrogé les juges, et nous sommes arrivés à la conclusion que toutes les conditions n'étaient pas réunies pour demander l'homologation», a déclaré Gianni Gola, président de la Fédération italienne.

Ce dernier a fait état du problème de la mesure du vent et de la présence d'une personne devant l'anémomètre: «J'ai écrit à l'IAAF et lui ai envoyé tous les documents.»

«Nous avions déjà transmis deux vidéos», a déclaré Gola, faisant référence notamment au film sur lequel une personne se trouve dans le champ de l'anémomètre au cours du saut prodigieux de Pedroso. Ce dernier avait amélioré d'un centimètre le record de l'Américain Mike Powell avec un vent favorable de 1,2 m/sec.

«J'ai entendu parler de l'histoire d'un homme placé devant la machine [l'anémomètre], mais je n'ai personnellement rien vu», a déclaré Pedroso, hier. Il y a toujours des contestations, mais je sais qu'à Sestrières j'ai fait un saut fantastique.»

Et s'il était privé de ce record? Agence France-Presse

Essais concluants

Villeneuve termine son séjour en F1 en inscrivant son meilleur temps

Silverstone (PC) — Jacques Villeneuve a complété hier ses essais privés avec Williams-Renault en réalisant son meilleur chrono en trois jours sur le circuit de Silverstone avec un temps de 1 min 29 sec 72.

Villeneuve n'aura donc pas raté son entrée dans le grand cirque de la Formule 1, démontrant qu'il est presque au niveau de Hill, actuellement deuxième au championnat du monde des conducteurs.

«J'ai vraiment eu du plaisir, a-t-il dit. Pour une première expérience lors d'essais en Formule 1, le fait d'être avec Williams m'a permis d'avoir une voiture de haut niveau et ce fut formidable.»

«Je savais que dans les virages la vitesse atteinte serait plus grande

qu'en Formule Indy et je n'ai donc pas eu une grosse surprise. La voiture est plus légère et plus facile à conduire.»

L'autre pilote de l'écurie Williams-Renault, David Coulthard, a été plus rapide que Villeneuve hier en réalisant un chrono de 1 min 28 sec 69 lors de sa deuxième sortie.

Villeneuve, lui, avait été le plus rapide en matinée avec un temps de 1 min 30 sec 78, deux centièmes de mieux que Coulthard.

«Je ne cherche pas nécessairement à être en Formule 1. Je veux faire partie d'une équipe très compétitive. Je ne sais pas encore ce que je vais faire. Ce n'est pas seulement à moi de décider. Tout dépend de l'équipe.»

Décès du journaliste Claude Cadorette

Le journaliste sportif Claude Cadorette, du Journal de Québec, est décédé hier matin dans un accident impliquant le véhicule dans lequel il prenait place et un camion du ministère des Transports.

M. Cadorette, 46 ans, s'en allait jouer au golf quand la voiture dans laquelle il prenait place est entrée en

collision avec le camion dans un petit rang de Saint-Hilarion.

M. Cadorette était à l'emploi de ce journal depuis septembre 1974 où il suivait les Nordiques dans l'AMH et la LNH. Sa première affectation avait été de couvrir la série entre les étoiles de l'AMH et l'Union soviétique.

BASEBALL

Table with baseball scores for National and American Leagues, including teams like Yankees, Red Sox, and Braves.

TÉL.: 985-3344

ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340

MOTS CROISÉS section with a crossword puzzle grid and horizontal/vertical clues.

Real estate listings under 'I.O.N.D.E.X' with various property details and contact information.

Real estate listings under 'LES ANNONCES CLASSÉES' featuring properties for sale and rent.

Real estate listings under 'ANNONCES CLASSÉES' with various services like furniture, cars, and other goods.

# LE DEVOIR

# LE MONDE

EN BREF

## MOINS DE DÉTENTION PRÉVENTIVE

Rome (AFP) — Une nouvelle loi limitant la détention préventive a été adoptée définitivement hier par le Parlement italien, à l'issue d'une longue bataille judiciaire et politique. La loi, déjà approuvée à la Chambre des députés, passait hier en dernière lecture au Sénat. 201 sénateurs ont voté pour, 38 ont voté contre et 10 se sont abstenus. La nouvelle loi limite à la fois les pouvoirs d'enquête des parquets et le recours à la détention préventive. Elle a été adoptée à une très forte majorité, de la droite à la gauche, alors qu'en juin, près de 250 procureurs italiens avaient adressé une lettre aux parlementaires pour leur demander de ne pas voter une première mouture du texte, parce qu'elle limitait trop leurs pouvoirs. Depuis, des modifications leur ont donné, partiellement, satisfaction.

## EXTRADÉ AUX ÉTATS-UNIS

New York (AFP) — Près de deux ans et demi après l'explosion au World Trade Center, un nouveau suspect, un Jordanien d'origine palestinienne, a été extradé hier aux États-Unis où il pourrait être accusé d'avoir joué un rôle important dans l'attentat. Selon un responsable américain s'exprimant sous couvert de l'anonymat, cet homme aurait été vu dans un minibus jaune conduit dans le sous-sol du World Trade Center avec une bombe de plus de 500 kilos à son bord. Le minibus avait été réduit en miettes dans l'explosion qui avait fait le 26 février 1993 six morts et environ 1000 blessés dans le gratte-ciel new-yorkais. L'homme extradé a été identifié par les autorités jordaniennes comme Iyad Mahmoud Ismail Najem, 26 ans. Il avait été arrêté mardi à Amman et inculpé mercredi.

## BORIS SOUPLE ET FERME À LA FOIS

Moscou (AFP) — Le président russe Boris Eltsine a appelé hier à résoudre par la négociation les différends en suspens avec les indépendantistes tchéchènes, à l'exclusion de tout recours à la force, tout en réaffirmant que l'avenir de la Tchétchénie était au sein de la Russie. «Je suis convaincu qu'en s'appuyant sur la Constitution russe, on peut — et il le faut — trouver des solutions mutuellement acceptables aux problèmes qui restent», a-t-il affirmé au cours d'une intervention télévisée. Mais le président russe a souligné qu'il était «indispensable» que les indépendantistes, qu'il qualifie toujours de «bandes armées illégales», rendent les armes, comme ils s'y sont engagés dans l'accord signé dimanche dernier. Cela «servira de base au retrait des troupes russes ayant accompli leur tâche».

## SOMMET DES FEMMES MUSULMANES

Islamabad (AFP) — Cent vingt femmes parlementaires représentant une trentaine de pays musulmans ont appelé hier à Islamabad au respect des droits des femmes dans le monde musulman, tout en mettant en garde contre les «influences négatives et corruptrices» qui s'exercent sur les musulmans. La déclaration finale de cette conférence a exhorté les États musulmans à «promouvoir et protéger les droits de la femme dans le véritable esprit de l'islam» et à abroger les «lois discriminatoires» contre les femmes. Tout au long de la conférence, les déléguées ont défendu l'idée que l'islam lui-même n'était nullement responsable de la discrimination qui pèse sur les femmes dans plusieurs pays musulmans. Le premier ministre pakistanais Benazir Bhutto, qui avait convoqué la conférence, a imputé ces discriminations à certaines traditions «tribales» et à l'action de «groupes obscurantistes» qui dénaturent le vrai visage de l'islam.

## PAKISTAN: L'OPPOSITION TUE

Karachi (AFP) — Les corps de douze hommes criblés de balles ont été retrouvés hier matin dans un minibus à Karachi, la capitale économique du Pakistan, où treize autres personnes ont été tuées dans la journée, a indiqué la police. Les douze hommes, âgés de 20 à 30 ans, tous des civils, avaient les poings liés et avaient reçu des balles dans la tête et dans la poitrine. Le ministre de l'Intérieur, Nasrullah Babar, a imputé ces meurtres, qui n'ont pas été revendiqués, au mouvement d'opposition Mōhajir Qaumi (MQM), la principale force politique de la ville, qui représente les mohajirs, immigrés venus de l'Inde lors de la partition (1947), et majoritaires à Karachi. Le MQM a voulu venger la mort de l'un de ses militants, Farouk Dada, tué mercredi lors d'un affrontement avec la police, selon M. Babar.

## LES COLONS SE CALMENT...

Kedumim (Reuter) — Les colons juifs qui jouent au chat et à la souris avec l'armée israélienne sur des collines cis-jordanien ont déclaré hier une trêve de trois jours sur l'un des sites de leur action. Cette trêve, conclue, disent les colons, à la demande du président Ezer Weizman, est intervenue quelques minutes après que des soldats israéliens eurent procédé à une nouvelle intervention face à ces Israéliens rebelles opposés à l'extension de l'autorité palestinienne. «Nous quittons les lieux pour trois jours durant lesquels nous discuterons entre nous (...),» comme nous l'a demandé le président Weizman, a déclaré à la presse Michal Shrut, porte-parole des colons. Cela fait le quatrième jour consécutif que les forces de sécurité israéliennes interviennent pour déloger des colons récalcitrants qui occupent des collines arides de Cisjordanie. Elles ont procédé à des centaines d'interpellations.

## AMNISTIE TIRE SUR ALGER

Paris (Reuter) — Amnistie internationale souhaite que le président algérien Liamine Zéroual fasse procéder à des enquêtes sur des cas présumés d'«exécutions extrajudiciaires» par les forces de sécurité qui, en outre, pratiqueraient couramment la torture dans la guerre qu'elles livrent aux intégristes musulmans, guerre qui a fait depuis 1992 plus de 40 000 victimes. «Les homicides semblent remplacer les arrestations», observe Amnistie dans un communiqué publié aujourd'hui. «La torture, qui avait pratiquement disparu entre 1989 et 1991, semble désormais institutionnalisée.» Amnistie ajoute qu'«aucun cas de violation des droits de l'homme n'a fait jusqu'à présent l'objet d'investigations appropriées».

## BILL CLINTON REMONTE

Washington (AFP) — Près de la moitié des Américains (47%) approuvent la gestion du président Bill Clinton alors que s'accroît le nombre de ceux désapprouvant l'action du Congrès dominé par l'opposition républicaine, selon un sondage du Wall Street Journal et de la chaîne NBC rendu public hier.

Les Américains annoncent une entente pacifique sur la Krajina, mais Zagreb dément

## Les Croates prêts à l'attaque

Au moins 100 000 soldats croates attendaient toujours, hier, de rentrer en action pour reconquérir la Krajina, territoire conquis par des séparatistes serbes en 1991. Pendant ce temps, la confusion régnait sur l'état des pourparlers entre Croates et séparatistes serbes de la Krajina, à Genève, tandis que sur le terrain, les Serbo-Bosniaques auraient bombardé la région de Dubrovnik.

D'APRÈS AFP ET REUTERS

Zagreb — Plus de 100 000 soldats de l'armée croate faisaient face hier à 50 000 hommes des forces sécessionnistes serbes de Krajina, au moment où l'ONU parrainait une tentative de conciliation à Genève dont les résultats paraissent incertains. Selon l'ambassadeur américain à Zagreb, qui fait office de médiateur dans le conflit croate, les sécessionnistes serbes auraient accepté de réintégrer pacifiquement, sous certaines conditions, la Croatie. Mais cette déclaration n'a pas été confirmée, hier, de sources croates.

Peter Galbraith a déclaré hier qu'il n'y avait plus de raison pour la Croatie d'ouvrir les hostilités contre les rebelles serbes maintenant que le chef de ceux-ci a fait d'importantes concessions à Zagreb.

L'ambassadeur a déclaré que les discussions qu'il a eues avec le «premier ministre» des Serbes de Croatie, Milan Babic, avaient débouché sur un «changement très important» de la position des rebelles. Mais du côté croate, le son de cloche est très différent.

«Il n'y a pas eu de progrès. Nous avons présenté aux rebelles croates serbes des propositions très concrètes pour une réintégration pacifique, qu'ils n'ont pas acceptées», a déclaré le représentant croate, le député Ivic Pastalic, au terme des entretiens de Genève.

Le médiateur de l'ONU, Thorvald Stoltenberg, qui présidait cette réunion, a pourtant soutenu qu'il y avait eu «des progrès». Il a annoncé qu'il partait pour Zagreb et espérait pouvoir se rendre ensuite à Knin, «capitale» des serbes sécessionnistes, et à Belgrade.

Parallèlement à la réunion de Genève, le président croate Franjo Tudjman, qui est



rentré à Zagreb après avoir interrompu ses vacances, s'est entretenu avec les représentants de deux pays particulièrement influents en Croatie, l'Allemagne et les États-Unis.

M. Tudjman devait également recevoir aujourd'hui le ministre français des Affaires étrangères, Hervé de Charette.

Le président croate a réitéré sa menace de reprendre par la force les territoires que

les serbes sécessionnistes contrôlent en Croatie (17%), à l'occasion de son entretien avec l'ambassadeur d'Allemagne, Horst Weisel.

«Si les rebelles serbes refusent cette fois encore de réintégrer pacifiquement les territoires occupés (la Krajina) à la Croatie, nous serons obligés de prendre les mesures les plus sévères pour faire cesser les attaques serbes contre la zone de sécurité à Bihac (nord-ouest de la Bosnie) ainsi que dans le sud et le nord de la Croatie», a déclaré le président croate.

L'ONU a estimé à «largement plus de 100 000» hommes les forces croates déployées sur le terrain, qu'elles appartiennent à l'armée régulière ou aux forces de réserve. L'armée régulière est évaluée à 125 000 hommes mais la Croatie pourrait aligner jusqu'à 250 000 soldats si l'ensemble des réservistes était rappelé.

Les forces croates dotées d'armements lourds sont déployées dans deux grandes zones: au sud de Zagreb, en bordure des territoires croates contrôlés par les serbes séparatistes, et dans l'est du pays, en Slavonie orientale, région adossée à la Serbie.

Signe supplémentaire d'une crainte d'un déclenchement des hostilités, plusieurs compagnies aériennes — Lufthansa, Swissair, Austrian Airlines et la scandinave SAS — ont suspendu leurs vols vers Zagreb.

Enfin, le premier ministre bosniaque Haris Silajdzic a annoncé hier sa démission surprise au président du Parlement Miro Lazovic. Silajdzic a également sollicité de l'Assemblée un vote de confiance pour l'ensemble du gouvernement. Selon la radio bosniaque, les votes sur les deux motions auront lieu aujourd'hui.

## Dubrovnik pilonnée par les Serbes

Zagreb (Reuter) — Un bombardement de la région de Dubrovnik, survenu après une menace des Serbes de Bosnie de pilonner la ville, a fait un mort et quatre blessés, rapportent des médias croates.

Peu avant l'attaque qui a frappé l'hinterland de Dubrovnik vers 18h40, l'armée des Serbes de Bosnie (BSA) avait menacé de bombarder la «perle de l'Adriatique», située à 10 km de territoires de Bosnie sous contrôle serbe, si l'armée croate ne cessait

pas de pilonner la ville sous contrôle serbe de Drvar, dans l'ouest de la Bosnie.

Un porte-parole du centre d'information à Dubrovnik a déclaré par téléphone à Reuter qu'aucun des obus n'avait touché la ville mais qu'ils étaient tombés dans l'hinterland côtier, au nord et au sud.

Le porte-parole a ajouté que la population locale avait reçu par consigne de gagner des abris tandis que l'alerte retentissait dans la région de Konavle, à l'extrémi-

té sud de la Croatie jouxtant la Yougoslavie.

La vieille ville de Dubrovnik a été assiégée et bombardée en 1991 par l'ex-armée nationale yougoslave (JNA) combattant pour empêcher la sécession de la Croatie de la Yougoslavie. La JNA s'est retirée en 1992 mais les Serbes de Bosnie ont périodiquement bombardé l'hinterland de Dubrovnik, sans pour autant jamais pilonner la vieille ville proprement dite.

La reprise des essais nucléaires de la France et les protestations internationales

## Paris contre-attaque

### Appel à l'ONU et mesures de rétorsion économiques contre Sydney

La crise entre la France et l'Australie concernant la reprise des essais nucléaires français s'est durcie hier soir, avec la décision de Paris de porter le contentieux devant l'ONU et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Face à ce que Paris considère comme des «pratiques discriminatoires», le gouvernement français a saisi le secrétaire général des Nations unies, M. Boutros Boutros-Ghali, «des atteintes portées par l'Australie à la Convention de Vienne sur les privilèges et immunités diplomatiques», a annoncé le ministère des Affaires étrangères. Par ailleurs, la France veut saisir l'OMC pour «violation des accords qui régissent le commerce international». Dans la déclaration émise hier par le Quai d'Orsay, on peut lire le passage suivant: «Compte tenu des critiques australiennes dans le domaine nucléaire, la France est disposée à renoncer à ses achats d'uranium en Australie, si le gouvernement de ce pays le lui demande.»

Sydney (Reuter) — Deux ministres français, Hervé de Charette et Michel Barnier, et le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, se sont employés hier à expliquer la décision française de reprendre ses essais nucléaires dans le Pacifique Sud.

Mais cet effort de dialogue n'a pas contribué à détendre les relations entre Paris et ses opposants: l'Australie a ainsi lancé une campagne de mobilisation internationale dans l'espoir de faire adopter par les Nations unies une résolution condamnant la reprise des essais nucléaires dès la session d'octobre.

Tentant de desserrer une situation extrêmement tendue, le ministre des Affaires étrangères, Hervé de Charette, et son collègue en charge des Affaires européennes, Michel Barnier, se sont directement adressés aux États les plus opposés aux tirs auxquels la France doit procéder à partir de septembre à Muroa et Fangataufa, dans le Pacifique Sud.

Invité de la télévision australienne, le chef de la diplomatie française a invoqué le souci de garantir la pérennité de la force de dissuasion pour justifier ce nouveau programme d'essais.

«Nous avons été envahis trois fois en un siècle et nous voulons assurer définitivement notre sécurité. C'est une ambition nor-

male», a-t-il déclaré, avant d'assurer que ces essais, qui devraient s'achever «en mai 1996, peut-être avant», seraient les derniers.

Ces essais répondent à une «nécessité absolue», «vitale pour la stabilité de l'Europe», a affirmé de son côté le ministre des Affaires européennes, Michel Barnier, en marge du Forum régional de l'ASEAN, l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, réuni à Brunei.

Même tonalité dans les colonnes du quotidien *Le Figaro* où le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, écrit: «Dès lors qu'il apparaissait que la crédibilité et la pérennité de la dissuasion française pouvaient être affectées le moins du monde par le non-achèvement du programme d'essais, il (Jacques Chirac) aurait manqué aux devoirs de sa charge en ne prenant pas la décision qu'il a prise.»

**Vers une résolution de l'ONU?**

Mais ces explications n'ont pas modifié la position des États de l'Asie et du Pacifique, emmenés par l'Australie.

Moins riche en événements spectaculaires que les journées précédentes (exclusion mardi de Dassault Aviation d'un contrat australien, rappel à Paris mercredi de l'ambassadeur de France, avertissement de l'État de Victoria que les compagnies françaises ne seront pas les bienvenues pour l'acquisition de services privatifs), la journée d'hier a vu le gouvernement australien se lancer dans une campagne de mobilisation internationale devant déboucher

sur une résolution des Nations unies.

«Nous croyons qu'il existe un mécontentement croissant à l'encontre des actions de pays qui poursuivent les essais et c'est ce que nous voulons voir traduit par une résolution forte et globale des Nations unies dès cette année», a déclaré hier à Reuter le suppléant du ministre australien des Affaires étrangères, Gordon Bilney.

Selon lui, la Nouvelle-Zélande, les États du Pacifique Sud, plusieurs pays d'Amérique du Sud, Washington et certaines capitales européennes ont été approchés. Le Japon a d'ores et déjà annoncé qu'il soutiendrait un projet de résolution.

Ce changement d'approche — l'Australie avait jusque-là privilégié les actions unilatérales — découle des conclusions du Forum régional de l'ASEAN. À l'exception de l'Union européenne et de la Chine, tous les participants à cette convention regroupant membres de l'ASEAN et partenaires économiques ont entériné une déclaration déplorant les essais chinois et français.

### Mobilisation le 6 août

En outre, malgré les multiples interventions françaises, le ministre australien des Affaires étrangères, Gareth Evans, a affirmé qu'il rentrerait du Forum de l'ASEAN à Brunei renforcé dans ses convictions et sa volonté de faire plier la France.

«Je sens une vulnérabilité réelle et croissante dans l'attitude de la France concernant tout cela», a-t-il déclaré hier à une télévision australienne en duplex de Brunei.

En attendant cette offensive diplomatique, l'Australie a annoncé pour dimanche 6 août une nouvelle vague de manifestations semblable à celle qui, le 14 juillet dernier, avait fait de la fête nationale française une journée anti-nucléaire.

Le choix de cette date ne doit rien au hasard: commenceront dimanche les premières cérémonies rendant hommage, cinquante ans après, aux victimes des bombardements nucléaires sur Hiroshima et Nagasaki.

Au Japon, précisément, une centaine de manifestants se sont rassemblés devant l'ambassade de France à Tokyo pour la plus importante opération anti-nucléaire sur l'archipel depuis l'annonce de la reprise des essais français.

## Pendant ce temps, sur la côte dalmate...

### Malgré tout, le tourisme

Makarska (AFP) — D'un côté, la mer Adriatique, chaude et d'un bleu de carte postale, où s'ébattent des estivants bronzés. De l'autre, la guerre, avec des camions kakis, bourrés de soldats croates qui, le fusil coincé entre les genoux, montent vers le front tout proche pour y affronter les Serbes.

Longue de 800 km, la côte dalmate est depuis quatre ans une sorte de longue presqu'île croate serrée entre l'Adriatique et la Krajina, territoire tenu par les Serbes sécessionnistes dont les lignes ne sont parfois qu'à une trentaine de kilomètres du littoral.

Sur la route en corniche, suspendue entre la mer et la roche blanche des Alpes dinariques, se croisent ou se suivent, en longues files des voitures tirant bateau ou caravane et immatriculées dans différents pays d'Europe occidentale, des véhicules blancs de Casques bleus et des camions militaires à l'arrière desquels flotte l'étendard croate.

Les berlines sont immatriculées en Hollande, en Belgique, en Autriche, en Allemagne, au Luxembourg, en Suisse et parfois en France. Une bonne partie de leurs occupants sont des Croates émigrés dans ces pays. Certains sont venus voir de vieux parents.

La proportion de ces derniers est difficile à déterminer. L'office du tourisme de Split, la ville la plus importante de la côte dalmate, n'a pas de données disponibles. Mais à l'agence de Croatia Airlines, qui gère la desserte de l'aéroport, un employé estime que les «vrais touristes» représentent «peut-être la moitié» des passagers.

À Split, les hôtels affichent complet. Certes, dans les deux plus grands transitifs des civils des Nations unies, des fonctionnaires de la Mission d'observation de la Communauté européenne, des membres d'organisations humanitaires et des journalistes. Mais pas au point d'occuper toutes les chambres ni les autres hôtels, sans parler des logements chez l'habitant.

Les musées et le palais que l'empereur romain Dioclétien se fit construire sont pris d'assaut. Mais moins que les restaurants de fruits de mer de la vieille ville et les terrasses de café, avec orchestre, sous les arbres du front de mer.

Tout le long de la côte, les petites plages de galets, les calanques et les criques du chapelet d'îles qui longent le littoral sont envahies de baigneurs. Le soir, dans les petits ports, ces touristes dégustent, sous des tonnelles fleuries, oursins, gombas, poissons grillés ou «cevapcici» (brochettes), arrosés de vins du pays.

En plus des adeptes du bronzage, il y a les pèlerins qui, par cars entiers, passent jusqu'en Bosnie-Herzégovine pour se rendre à Medjugorje, un village devenu célèbre pour ses apparitions de la Vierge.

Étrangers, Croates émigrés ou pèlerins, ces touristes ne se disent ni inquiets ni très concernés par la guerre qui gronde à quelques dizaines de kilomètres. «On n'a pas le temps d'écouter les nouvelles», affirme l'un.

Mais les commerçants et les hôteliers aimeraient bien voir disparaître une des conséquences de la guerre: les réfugiés, surtout ceux la Bosnie voisine. «Ils font moche», dit un restaurateur du port de Makarska.

## RÉSULTATS

649

Tirage du  
95-08-02

2 11 23 33 43 46

Numéro complémentaire: 16

GAGNANTS LOTS

6/6	2	1 071 224,00 \$
5/6+	6	107 122,40 \$
5/6	302	1 702,60 \$
4/6	14 780	66,60 \$
3/6	270 607	10,00 \$

Vente totale: 15 535 480,00 \$

Prochain gros lot (approx.):

2 400 000,00 \$

Prochain tirage: 95-08-05

## Extra

Tirage du  
95-08-02

NUMÉROS LOTS

867744	100 000 \$
67744	1 000 \$
7744	250 \$
744	50 \$
44	10 \$
4	2 \$

## TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

## É D I T O R I A L

## Un excellent augure

Lise Bissonnette

Une bonne nomination au ministère de la Culture ne garantit pas plus la félicité des arts qu'une hirondelle ne fait le printemps. Mais l'arrivée de Mme Louise Beaudoin dans les bureaux de la Grande-Allée est un excellent augure de jours meilleurs pour un ministère trop ébranlé depuis un an.

**D**e toutes les ressources humaines dont disposait le premier ministre, M. Parizeau, pour donner un titulaire à la Culture, Mme Beaudoin était certes la mieux préparée par son trajet professionnel et politique. À la décharge du chef de gouvernement qui a fait deux mauvaises nominations en séquence, l'automne et l'hiver dernier avant de prendre temporairement la relève lui-même, il faut rappeler que Mme Beaudoin avait décliné l'offre du portefeuille de la Culture, en septembre 1994, pour lui préférer celui des Affaires intergouvernementales où elle a bien fait mais où les défis ont été plus limités qu'elle ne l'avait cru. C'est pourquoi le cumul des ministères pendant un trimestre, que le premier ministre lui impose jusqu'au référendum, n'a rien de dramatique, n'en déplaise à l'amie de la ministre mais néanmoins critique libérale de la Culture, Mme Liza Frulla. En période référendaire, M. Parizeau devrait de toute façon se retrouver au front des relations Québec-Ottawa. Il y prendra, officieusement, une relève qui lui sera plus naturelle.

La nouvelle ministre se dit «à temps plein». Elle n'en aura pas de trop pour un ministère qui cherche encore sa voie, quoi qu'en pense le ministre sortant de la Culture, M. Parizeau, qui s'est décerné des satisfécit un peu rapides. Son passage au ministère a certes mis fin à une série noire, assurément acclamée dans les milieux culturels où grondait la révolte, débloquent plus facilement certains crédits qu'un ministre «ordinaire» aurait dû mendier. Le premier ministre semble aussi avoir commencé à soigner sinon à guérir la sottise d'un Parti québécois qui, depuis sa naissance il y a près de vingt ans, n'a jamais eu pour la culture plus de respect que pour une partie des meubles, parce qu'il croyait en être le seigneur et propriétaire.

Mais le ministère n'est pas vraiment «sur les rails» pour autant. Le travail de fond reste à faire, après des modifications institutionnelles importantes qui ont altéré le rapport de l'État québécois à la culture. Sous le gouvernement libéral précédent, comme on le sait, le Québec a adopté la première politique culturelle digne de ce nom et le ministère a été notamment délesté de sa relation directe avec les créateurs de toutes disciplines. Le nouveau Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a pris la relève du soutien à la création, et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) celle de l'appui aux industries culturelles. Les conseils des deux sociétés quasiment autonomes sont des émanations du milieu culturel qui les réclamaient depuis longtemps, une bonne partie des fonctionnaires y ont émigré. La fonction essentielle du ministère, structure plus légère désormais, en est une de coordination des actions de l'État et il était évidemment impossible à M. Parizeau de s'investir à fond dans une telle réorientation.

Le vrai test de sa volonté politique reste donc à venir pour le gouvernement du Parti québécois. La nouvelle ministre de la Culture, qui était membre du Comité des priorités et qui y demeurera, doit d'abord assumer la mission générale de faire pénétrer les préoccupations de son ministère en nombre de terres ingrates qui y ont toujours été insensibles. Mme Beaudoin se disait hier préoccupée au premier chef de «l'accès» à la culture, et sa route est dès lors toute tracée. Elle passe par un arrimage avec le ministère de l'Éducation qui a lui-même été, depuis une vingtaine d'années, l'artisan d'une véritable déculturation de l'école québécoise, petit à petit vidée de son rôle d'initiation à la pratique des arts et d'enseignement du patrimoine culturel national et international. Elle passe aussi, chez un gouvernement qui se veut régionaliste, par un travail assidu avec les municipalités qui sont encore bien loin, à quelques heures exceptions près, d'assumer leurs responsabilités quant aux équipements et au soutien général aux activités culturelles. Elle passe de même par une harmonisation avec le ministère des Affaires internationales qui mène sa diplomatie culturelle en parallèle au ministère de la Culture, bien mauvaise recette pour qui se dit, comme ce gouvernement, obsédé d'exportation culturelle.

C'est en harnachant, en quelque sorte, les autres ministères, que celui de la Culture trouvera les ressources qui sont encore indispensables à un développement culturel toujours balbutiant malgré la «distinction culturelle» dont le Québec s'est toujours targué sans y investir vraiment. Ce sera le défi le plus neuf et le plus crucial pour la ministre même si son prédécesseur, M. Parizeau, semble croire que tout se jouera maintenant sur l'infortune devant laquelle il s'extasie comme un enfant devant le Nintendo. Il est vrai que les premiers pas du Québec sur l'autoroute de l'information ont été tout sauf culturels, le premier ministre lui-même ayant négligé, durant son passage à la Culture, de réparer la bévue de la ministre précédente qui avait littéralement et mystérieusement «vidé» le comité consultatif sur l'autoroute de l'information des représentants du milieu culturel, un trou qui est béant dans le rapport du comité, rendu public la semaine dernière. Il est vrai aussi que ni le CALQ ni la SODEC n'ont de mandat clair quant aux activités culturelles qui s'inscrivent dans l'univers des nouvelles technologies.

Mais par l'infortune ou par les sentiers battus, le ministère de la Culture doit d'abord traverser la frontière invisible qui, depuis l'aube de la Révolution tranquille, l'a relégué aux portes des grandes et sérieuses affaires de l'État. Depuis le premier titulaire, le regretté Georges-Émile Lapalme, les ministres de la Culture ont ainsi été des solitaires de force; les collègues de Mme Beaudoin, s'ils veulent vraiment mettre un terme à une aussi navrante histoire où le PQ a écrit de bien mauvais chapitres, ont le devoir de l'épauler.

## L E T T R E S

## Trop endettés pour se séparer?

Dans son article du *Devoir* du 29 juillet, Suzanne Dansereau, de la *Presse Canadienne*, semble répondre oui à cette question, à la suite d'une interview avec Walter Schroeder du Dominion (I) Bond Rating Service de Toronto. La dette du Québec comporte deux volets. Il y a d'abord la dette contractée par le gouvernement du Canada. Les Québécois assument les intérêts de leur dette totale, et contribuent à une partie des intérêts des provinces pauvres, comme Terre-Neuve. Une fois souverain, le Québec aura la même dette, mais n'assumera que ses propres intérêts. M. Schroeder, au contraire, laisse entendre sans explication que le fardeau des intérêts deviendrait intolérable. Comment expliquer ce raisonnement autrement que par l'émotivité du DBRS et de la *Presse Canadienne* face à la souveraineté du Québec?

Paul Lorrain

L'Acadie, 1er août 1995

## Plus ça change...

Je me réfère à l'article «Le Québec expérimente avec la gestion de l'eau par bassin versant» de Stéphane Gagné (*Le Devoir*, le 26 juillet 1995, article repris de la revue *Interface*). La méthode que M. Gagné décrit est pratiquement la même que celle de la Régie d'Épuration des Eaux, en 1970. Cette action suivait des visites des ingénieurs du gouvernement et des membres de l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE) en France et en Angleterre. La rivière Châteauguay était une des premières à être étudiée, et j'étais responsable de l'étude. Il est vrai que l'information n'était pas aussi avancée, mais nous avons quand même développé un modèle mathématique qui décrivait la situation à l'époque. Comme l'article de M. Gagné le dit, la grande différence entre notre approche et celle des agences de bassin de la France et de l'Angleterre était que ces dernières avaient la

responsabilité fiscale (financière) de la gestion des eaux des bassins. Ils pouvaient ainsi établir des tarifs pour l'utilisation des eaux, et des amendes pour leur contamination. Ils déterminaient ainsi les travaux qui s'imposaient pour la protection et l'utilisation de la ressource et les moyens de financement. Ces agences ont réussi et sont maintenant citées comme modèles au monde entier. Il n'est pas trop tard pour que le Québec reprenne sa place dans le domaine, avec ses connaissances et son expertise en environnement.

William J. Cosgrove

Ingénieur

Montréal, 26 juillet 1995

## Délire ou réalité?

Mes propos se rapportent à l'article de Louis Cornélius paru le 25 juillet 1995 dans votre journal. Devons-nous blâmer les jeunes de s'acharner sur les baby-boomers? Certes la jeunesse a trouvé un bouc émissaire mais, dans une certaine mesure, n'a-t-elle pas raison?

Les 40-60 ans ont bénéficié de tout le gâteau ne laissant que les miettes à cette jeunesse qui cherche impulsivement à se défendre du mieux qu'elle le peut. Les baby-boomers ont été chanceux, voilà tout. La jeunesse considère cela injuste et ça l'est.

Je ne crois pas que la génération des 40-60 ans soit responsable de tous les maux qui affligent notre société. Je crois cependant que certains baby-boomers font preuve de fermeture d'esprit et de condescendance face aux jeunes qui tentent de leur apporter un vent de fraîcheur. Je crois également que certains sont responsables d'un manque de respect envers ces jeunes. Ils étouffent souvent leur potentiel par peur ou parce qu'ils n'ont pas d'intérêt à les intégrer. Force est d'admettre que les baby-boomers ont bénéficié d'une très grande facilité, en éducation comme dans la vie professionnelle, laissant place aux incompetents et aux abus de toutes sortes.

Ce qui dépasse l'entendement c'est qu'on accuse la jeunesse d'être délirante. Elle est tout simplement frustrée et sur la défensive parce qu'elle n'a plus aucun pouvoir. Le partage doit d'abord se faire par ceux qui possèdent ce pouvoir. On pourra ensuite parler d'une société faisant preuve d'avancement.

Martine Ouellet

Étudiante en Histoire

Laval, 31 juillet 1995

## Clin d'œil à grand-papa

La raison du petit Robert est toujours la meilleure.

Habile tireur de ficelles, Jean-Claude Rivet rappelle à Daniel Johnson que quoi qu'il arrive et quoi que les autres fassent, le Québec doit rester maître de son destin.

C'est grand-papa Robert qui doit être content!

Fernand Remy

Montréal, 28 juillet 1995

## Oups!

En séjour d'études en France, votre collaborateur Normand Baillargeon redécouvre nos classiques et orne sa chronique du 25 juillet d'une citation qu'il attribue à Montaigne: «Vérité au delà des Pyrénées; mensonge au delà.»

Ce texte appartient en réalité à Pascal, plus précisément au chapitre II des *Pensées* intitulé: Misères de l'homme. Les puissances trompeuses! Son libellé exact est le suivant: «Vérité au delà des Pyrénées, erreur au delà.» (L.C., La Pléiade, p. 1149).

Entre les deux textes, il y a toute la différence entre le mensonge et l'erreur. Votre collaborateur n'a certes pas voulu mentir, mais sa mémoire lui a fait commettre une erreur.

Guy Bouthillier

Département de science politique  
Université de Montréal  
Montréal, 31 juillet 1995

REPRISE

## Basse couture, petite presse

**K**ate, Cindy, Naomi, Christy, Linda, Eve, Inès... je parierais que vous avez reconnu ces noms; ce sont les *cover-girls* des années 80 et 90, bien qu'aujourd'hui on les appelle «top-models», un mot nouveau pour une vieille réalité. On les voit partout, à toutes les sauces si vous me permettez l'expression. Souvent chétives et anorexiques, parfois «cokées» et agitées, couvertes de pâtes multicolores, coiffées de perruques bouffantes, ces mannequins ont pris une place de taille dans les médias.

Rien de bien nouveau, direz-vous, mais alors que dans les années 60 on reconnaissait Twiggy et Veruschka, dans les années 70 la «Schrimp» et Laurent Hutton, de nos jours il y a des douzaines de visages qui nous sont servis à satiété. Les «top-models» ne représentent plus seulement l'industrie de la mode, elles sont devenues des outils de vente, de vente de n'importe quoi... du Pepsi aux automobiles. Finalement, c'est sans doute là leur vraie vocation: avec leurs lèvres engraisées par la «magie» d'un chirurgien, avec leurs yeux bridés par le même chirurgien, avec leur nez refait et leurs seins remodelés par vous savez qui, les mannequins nous séduisent et nous font acheter.

Aux États-Unis, depuis quelques années, on a l'impression que l'industrie de la mode multiplie ses assauts publicitaires: des gens dépensent des fortunes si, à un vêtement, le mot «exclusif» est accolé. Pour bien des hommes, acheter un costume Armani, c'est acquiescer une image de succès, de masculinité et de pouvoir. La publicité fait bien son travail, vous savez!

Quant au *New York Times*, il faut qu'il plaise à ses commanditaires. Si Ralph Lauren achète pour 300 000 \$ de publicité dans le journal, il faut bien écrire des choses gentilles sur lui et ses guenilles. Alors pour le sens critique de la presse... repassez la semaine prochaine.

MAURICE  
TOURIGNY

femmes répondaient de la même façon à leurs techniques de vente.

De nos jours, Le Couturier se réclame de l'art. Les médias le couronnent de divers titres allant de «génie» à «enfant terrible». Le Metropolitan Museum canonisait Yves Saint Laurent il y a quelques années. Mais si on y regarde de plus près... où sont donc les génies de la mode actuelle? J'ai beau chercher, je ne vois que des redites des collections Dior des années 40, de Balenciaga, de Chanel.

Pourquoi donc ce ton ampoulé, cette exagération, cet éléphantisme dès qu'il est question de mode? Pourquoi le *New York Times* nous matraque-t-il d'articles vides et inintéressants sur l'un ou l'autre des nouveaux héros de ce petit monde cupide?

La réponse: \$\$\$\$\$\$\$\$\$\$.

Il faut non seulement maintenir les ventes, mais les augmenter; la grandiloquence, les images de richesse vendent, des gens dépenseront des fortunes si, à un vêtement, le mot «exclusif» est accolé.

Pour bien des hommes, acheter un costume Armani, c'est acquiescer une image de succès, de masculinité et de pouvoir. La publicité fait bien son travail, vous savez!

Quant au *New York Times*, il faut qu'il plaise à ses commanditaires. Si Ralph Lauren achète pour 300 000 \$ de publicité dans le journal, il faut bien écrire des choses gentilles sur lui et ses guenilles. Alors pour le sens critique de la presse... repassez la semaine prochaine.

On le sait maintenant: les entreprises de mode font leurs grands profits avec le prêt-à-porter et non avec la haute couture. Le coût de la main d'œuvre et le prix des tissus de la haute couture empêchent la production à grande échelle. Mais le prêt-à-porter utilise des tissus de qualité inférieure et souvent synthétiques et emploie des travailleurs sous-payés en Corée, en Thaïlande ou à Hong-Kong. Les marges de profits sont donc phénoménales. Ne nous faisons pas d'illusions... la petite robe Calvin Klein, le complet Ralph Lauren ne portent de leur «créateur» que le nom! Ni Ralph ni Calvin n'a touché au dessin de leur collection de prêt-à-porter. Tout est affaire d'étiquette, au col des vêtements j'en tends.

Après le *Prêt-à-porter* de Robert Altman, un autre film vient décrire l'industrie. *Unzipped* de Douglas Reeve, un documentaire sur Isaac Mizrahi, réalisé par... son ancien «chum». Le *New York Times* crie au chef-d'œuvre (c'était à prévoir).

Il y a bien des similitudes entre ces deux industries: Hollywood et la 7<sup>e</sup> Avenue. Les deux essaient de nous faire croire au mérite artistique de leurs produits. Mais à Hollywood, l'art est rare et dans la mode aussi. Alors qui donc un jour dira la vérité? Ni la télé, ni la presse écrite, tributaires de budgets publicitaires de Hollywood et des designers, ne peut se permettre un tel luxe.

Qui dira que toute cette farce des «grands» couturiers n'est qu'une manière habile de plonger la main dans vos poches en vous mentant grossièrement? Qui déclarera une fois pour toutes que ces commerçants n'ont rien des artistes? Qui se moquera de tous ces gro ego et de ces penseurs à la gomme qui n'ont de philosophie que celle des caisses pleines?

En tout cas moi, je ne verrai pas *Unzipped* et je n'achète pas les nippes de Calvin Klein.

## À P R O P O S

## ... de syndicalisation

Depuis 1992, le taux global de syndicalisation au Québec, tel qu'établi par le ministère de l'Emploi, est à la baisse, alors que les taux canadien et américain se maintiennent. Lorsqu'on considère le taux de syndicalisation au Québec par grands secteurs d'activité, les statistiques indiquent une baisse généralisée:

- dans le secteur primaire, il est passé de 50,4 % en 1992 à 44,6 % en 1994;
- dans le secteur secondaire, il a chuté de 62,3 % en 1992 à 54,7 % en 1994;
- dans le secteur tertiaire, qui est le moins affecté, il a tout de même diminué pour passer de 42,8 % en 1992 à 39,4 % en 1994.

La comparaison entre le secteur public et le secteur privé montre que le taux de syndicalisation est plus élevé

dans le secteur public. Cependant, on note aussi une décroissance dans ce secteur, de 1989 à 1994 par exemple.

Plusieurs raisons expliquent cette décroissance du taux de syndicalisation au Québec, qu'il s'agisse des mises à pied survenues au cours des dernières années, du télétravail, des nouvelles lois du travail qui rendent la syndicalisation moins nécessaire, d'un désir moins prononcé de syndicalisation chez les travailleurs, notamment chez les travailleurs du secteur des services des réorganisations du travail, etc.

Quelles que soient ces raisons, le mouvement syndical doit admettre une réalité: le taux de syndicalisation diminue au Québec.

*Bulletin du Conseil du Patronat du Québec*, août 1995

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CATOQUETTE, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

## IDÉES

L'ÉQUITÉ EN EMPLOI

## La discrimination positive change de genre

1 - À nous d'abolir un ordre social injuste envers les femmes

ADÈLE MERCIER

Professeure de philosophie  
Université Queen's, Kingston

**D**ans le *Devoir* des 22 et 23 juillet, la professeure Nicole Gagnon nous montre qu'elle comprend bien mal l'argument en faveur de la discrimination positive, qui ne vise nullement à redresser une injustice individuelle commise envers une «camarade Unetelle» en «offrant un emploi à sa fille bornée tandis que son fils remarquable est laissé sur le carreau», mais bien plutôt à nous sortir d'un ordre social néfaste et injuste qui résulte directement de milliers d'années de discrimination positive exercée (sous un autre nom) au profit des hommes. Il est bien malheureux, étant donné son métier, qu'elle comprenne aussi mal les attitudes sociales qui rendent une telle politique nécessaire.

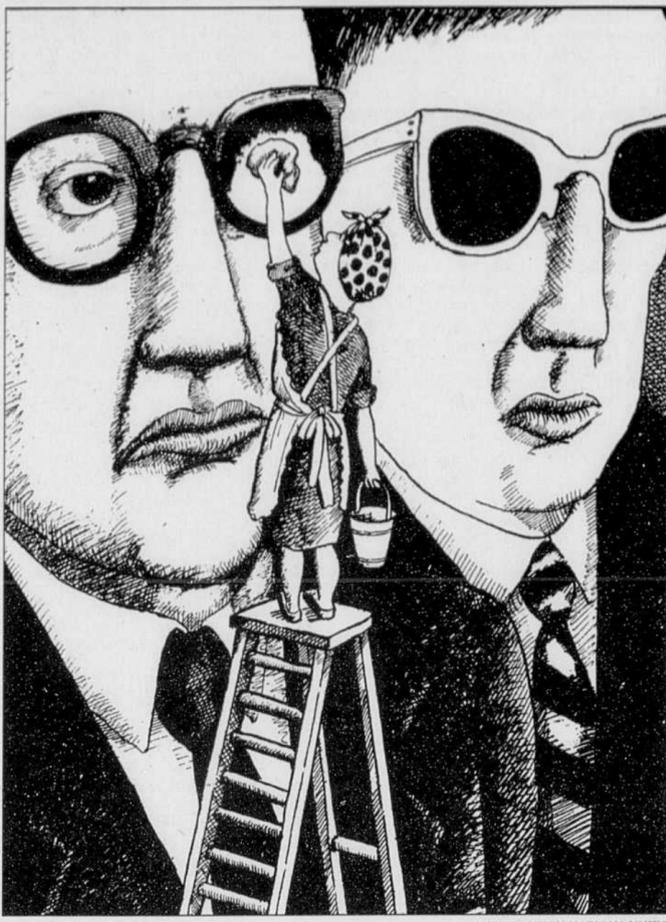
Mme Gagnon croit que «ce à quoi les femmes ont toujours eu accès, quand elles avaient la compétence voulue, ce sont des postes universitaires» et traite de «phantasme de parvenues» l'idée que les femmes sont l'objet d'une discrimination historique dans l'emploi. Quoi que reconnaissant que «l'ancienne société dont la nôtre a émergé peu à peu depuis quelque cinquante ans (...) était fondée sur le principe de la division sexuelle du travail», Mme Gagnon, en bien drôle de sociologue, ne s'interroge aucunement sur les effets que pourraient avoir eux des millénaires de division sexuelle du travail sur nos perceptions de compétence et par conséquent sur la sélection actuelle d'employés dans des emplois traditionnellement masculins: Mme Gagnon attribue le fait qu'on ne retrouve aujourd'hui qu'une proportion infime de femmes (17 %) dans le corps professoral universitaire entièrement à ce que ce corps est relativement âgé et que peu de femmes de l'ancienne société cherchaient à s'inscrire à l'université (un fait qu'elle attribue en revanche à la si «confortable situation matrimoniale» des femmes de l'ancienne société).

Ouf! Je ne sais pas par quelle candide cécité Mme Gagnon a réussi à ne pas remarquer les divisions sexistes que l'ancienne société a léguées à l'actuelle. (Le véritable phantasme est de croire que la nouvelle société est née *ex nihilo*, pure de toute trace de l'ancienne.) En tout cas, Mme Gagnon n'a pas fait ses devoirs. Elle aurait intérêt à consulter le récent ouvrage de Paula Caplan (du Ontario Institute for Studies in Education de Toronto) intitulé *Lifting a Ton of Feathers* (University of Toronto Press, 1993) où Mme Caplan docu-

mente, chapitre après déprimant chapitre, les vicissitudes des femmes dans les universités et institutions post-secondaires canadiennes et américaines, qui sont franchement trop nombreuses pour être énumérées ici. Je me permets de mentionner seulement quelques faits saillants: les études citées par Mme Caplan révèlent que trois fois plus de femmes que d'hommes sont sans emploi un an après l'obtention de leur doctorat, que les femmes sont souvent embauchées à des rangs académiques inférieurs à ceux des hommes à la même étape dans leur carrière, que plus de deux fois plus de femmes que d'hommes sont embauchées à des postes ne menant pas à la permanence, que plus l'école est prestigieuse moins l'on y retrouve de femmes, que les femmes mettent de deux à dix ans de plus que les hommes avant d'être promues, que le salaire moyen des femmes à tous les niveaux académiques est moins élevé que celui des hommes même quand on tient compte de leur productivité, de leur expérience, de leur champ d'intérêt et de leur institution académique, que les femmes enseignent de plus longues heures que les hommes et ont plus d'étudiants, que la probabilité d'obtention de la permanence est de 46,3 % pour les professeurs contre 7 % pour les professeurs, et j'en passe. (Et je profite de l'élégance de cette dernière phrase pour réfuter l'affirmation de Mme Gagnon que l'innovation professeur est un «affront aux structures de la langue française». Elle ne l'est pas plus que l'emploi du mot «sociologue» au féminin.)

Étant donné que la population ne va que vieillissant et que la proportion d'étudiants ne va qu'augmentant, l'explication par l'âge du corps professoral — la seule qu'offre Mme Gagnon pour expliquer la faible participation des femmes à ce corps (l'Université Laval ayant «embauché tout ce qu'il y avait d'embauchable parmi les femmes de [sa] génération») — rend bien mal compte du fait que la proportion de professeurs titulaires n'est passée de 2 % en 1975 qu'à 3 % douze années plus tard. Une meilleure explication réside dans le fait, mille fois remarqué, qu'une société sexiste peut tolérer quelques femmes en position d'autorité, voire même en faire des symboles (l'Inde idolâtrait bien sa Mme Gandhi même si elle tolère un taux scandaleux d'infanticide féminin) mais qu'un retour de balancier s'installe dès qu'une masse critique de femmes revendiquent leur place — retour de balancier auquel participe Mme Gagnon elle-même par son vitriole sur ces «nouilles à jupon» qui, à la croire, viennent d'envahir les universités. Et la même observation s'impose quant aux autres groupes historiquement exclus.

Mme Gagnon aurait intérêt à s'interroger sur les raisons qui expliquent les résultats d'une étude récente à l'Université Stanford: on a fait évaluer deux articles par des professeurs de tous âges et de tous rangs, hommes et femmes. Les articles dif-



La perception de la compétence des femmes est souvent faussée.

féraient entre eux d'une seule lettre: alors que l'un était signé «John», l'autre était signé «Joan». Les résultats, dits «robustes», étaient qu'à travers toutes les catégories d'évaluateurs, jeunes et vieux, hommes et femmes, on a jugé l'article signé «Joan» inférieur à celui signé «John». (C'était exactement le même article!) Que signifient ces résultats?

## Conséquences de l'irrationalité

Ces résultats illustrent une vérité qu'au moins les plus consciencieux d'entre nous n'avons pas besoin d'études pour reconnaître, et que toute personne honnête ayant participé à un comité d'embauche admettra. C'est que les jugements des êtres humains ne sont que très rarement des modèles d'objectivité impartiale, et sont le plus souvent imbus d'irrationalités de toutes sortes. Une de ces irrationalités (bien manifeste dans l'étude que je viens de citer) c'est que, quoiqu'on en dise, la

compétence n'est pas le seul (ni même parfois le principal) critère de nos jugements de mérite. Certaines de ces irrationalités (parmi bien d'autres) affectent notre perception de la compétence des femmes (et des membres d'autres groupes historiquement exclus) dans des milieux où elles n'appartiennent traditionnellement pas. Ce serait naïf, destructif, et de mauvaise foi, en plus d'être un affront à nos prétentions de valoriser le mérite, de nier nos faiblesses à cet endroit, soit le sexisme historique devenu inconscient auquel nous sommes tous et toutes exposés.

Mais dès lors que nous acceptons de traiter avec la suspicion qui leur est due nos jugements sur la compétence des femmes, l'idée de Mme Gagnon que les femmes ont toujours eu accès aux postes universitaires quand elles avaient la compétence voulue se révèle n'être qu'une banale tautologie.

Demain: La nécessité des quotas

## La droite maladroite

L'embauche des femmes passe nécessairement par la compétence

CLAUDE BARITEAU

Département d'anthropologie  
Université Laval

**L**e 22 juillet 1995, *Le Devoir* publiait un article de Mme Nicole Gagnon, article paru initialement dans *Le Spultin*, journal du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL). Le 22 février 1995, j'ai répliqué à Mme Gagnon dans ce journal. Depuis mon opinion n'a pas changé. J'ai retouché ma réplique pour *Le Devoir*.

À mon avis, les arguments avancés par Mme Gagnon révèlent qu'elle confond, de toute évidence, les objectifs d'un plan avec son application dans un contexte donné, ce qui est loin d'être une erreur banale de la part d'une universitaire.

Cette confusion créée, l'auteur peut alors se permettre de dire que «la politique du 50 %» est une contrainte incontournable alors que celle-ci ne fait qu'obliger des départements à justifier des dérogations si leurs membres ont tout lieu de penser qu'il leur est impossible d'embaucher des femmes ayant les compétences requises.

En fait, derrière cette «contrainte», il y a surtout une obligation de réfléchir davantage, au sein des départements, sur l'embauche de femmes compétentes. Cette obligation vise principalement à briser les résistances sexistes qui perdurent au sein de certains départements. Rien de plus.

Compte tenu de ce qui précède, avancer que le programme d'accès à l'égalité en force à l'Université Laval constitue un frein à l'embauche des meilleurs candidats est une construction d'un esprit ayant peut-être perdu l'habitude de réfléchir sur des pratiques réelles.

Dire, en plus, que ce genre de programme est contraire à la Charte des droits de la personne m'apparaît un jugement péremptoire. Aucun juriste, membre ou non du SPUL, après vérification de la portée de ce programme, ne donnera raison à Mme Gagnon, car constaté il fera que ce programme est conforme à la Charte des droits de la personne.

Enfin, prétendre, par exemple, que ce programme découle d'un «phantasme de parvenues du discours critique» et qu'il suffit de «quelques faits accessibles au simple sens commun» pour démolir pareil «phantasme», c'est vouloir convaincre le lecteur avec une argumentation peu rigoureuse.

Je ne saurais dire pourquoi Mme Gagnon s'est ainsi exposée. Peut-être n'a-t-elle pas pris le temps de lire les clauses de la convention collective en cours. Si elle l'avait fait, elle aurait compris qu'il y a place pour l'intelligence créatrice, la prise en compte des particularités du marché des diplômés/e/s et l'utilisation de mesures diverses pour chercher constamment les meilleures candidatures.

Ces clauses sont ainsi définies parce que le SPUL a toujours pensé qu'il était inacceptable pour une femme d'être embauchée simplement parce qu'elle est une femme. C'est la compétence qui doit être le critère principal du choix fait par le Comité de sélection, l'unité d'enseignement et de recherche, le directeur ou la directrice de cette unité et le vice-recteur aux ressources humaines.

Bien sûr, même avec autant d'intervenants, il peut se produire ici et là des ratés dans le processus de sélection à cause de la nature des changements envisagés. Généraliser à partir de ces ratés, c'est donner beaucoup d'importance à quelques erreurs de parcours. Personnellement, je serais surpris que la majorité des intervenants n'arrive pas à prendre une décision éclairée et responsable contrairement aux prétentions de Mme Gagnon.

Publié dans *Le Devoir* peu après l'abolition par Mike Harris, le nouveau premier ministre de l'Ontario, du programme ontarien d'égalité à l'emploi, le texte de Mme Gagnon montre qu'ici aussi il y a des gens que la droite inspire. Leurs propos, à l'instar de ceux de Mme Gagnon, dramatisent à outrance des pratiques qui visent à corriger précisément celles que privilégient les idéologues de la droite.

## Le «vrai» Québécois existe-t-il?

La démarche référendaire du PQ exclut les communautés culturelles

MARC TESSIER

Bachelier en science politique  
Étudiant en droit  
Université Laval

**Q**u'est-ce qu'un «vrai» Québécois? La question peut paraître à première vue d'une pertinence douteuse, ou purement philosophique, mais si on la place dans un contexte particulier comme celui du débat référendaire, elle prend tout son sens. C'est à cette question que les politiciens, principalement ceux qui disent défendre l'idée de souveraineté, doivent répondre pour être en mesure d'établir une stratégie politique efficace, exempte de toute connotation à caractère racial ou linguistique. La réponse à cette question aura pour conséquence de savoir si la démarche référendaire du PQ s'adresse à tous ou seulement à une partie de la population qui se compose des «vrais» Québécois, c'est-à-dire ceux qui endossent d'emblée la vision péquiste d'un Québec souverain.

M. Max Nemni, professeur de science politique à l'université Laval, propose une façon intéressante d'aborder la problématique. Selon ce dernier, il faut avant tout identifier quel type de nation nous voulons être en tant que Québécois. Est-ce une nation de type «nation-contrat» ou «nation-génie»?

Plusieurs incidents montrent que pour le PQ, n'est pas Québécois qui veut

Alors que la première détermine l'appartenance au groupe en fonction de l'adhésion volontaire de l'individu, dans la seconde, l'appartenance de l'individu est fonction de traits caractéristiques d'ordre culturel, ethnique, historique ou même parfois génétique. S'il s'agit d'une «nation-contrat», aucun problème ne se pose puisqu'est Québécois celui qui se dit être Québécois, peu im-



Même si Jacques Parizeau ne cesse de prêcher que le Québec appartient à tout le monde, le rêve indépendantiste crée des divisions.

porte sa race, sa religion, sa langue, etc. Avec cette première conception, la notion de «vrai» Québécois perd tout son sens parce que le concept même de la «nation-contrat» exclut toute possibilité d'une quelconque différenciation. Donc, on ne peut parler de «vrai» Québécois que dans la mesure où il est possible de créer des catégories parmi lesquelles on peut identifier le vrai du faux ou de celui qui l'est moins que l'autre, ce qui est exclu dans cette hypothèse. Par contre, du moment où l'on commence à faire des différences, à poser des conditions, ne serait-ce qu'une seu-

le, on exclut illico une catégorie d'individus qui de ce fait, ne sont automatiquement plus admissibles au titre de «vrai» Québécois. Dès lors, on bascule dans la conception de la «nation-génie» qui crée une préférence ou une exclusion.

Le Parti québécois ne cesse de prêcher, principalement par la voix de son premier ministre, que le Québec appartient à tout le monde et que tous sont invités à participer à l'édification du grand rêve indépendantiste qui devrait se concrétiser, selon les rumeurs qui circulent dans certains milieux, à l'autom-

ne prochain. Par contre, on s'aperçoit aisément que plusieurs membres des communautés culturelles ont droit à une place plus ou moins grande parce qu'ils n'ont pas nécessairement la même vision d'un Québec souverain que nos politiciens indépendantistes.

Ces divergences d'opinion font resurgir chez quelques indépendantistes convaincus une certaine colère, pour ne pas dire une colère certaine, qu'il conviendrait plutôt de traduire par un quelconque mépris envers ces individus de différentes ethnies qui se disent pourtant aussi Québécois que leurs détracteurs.

La preuve en est les incidents ayant impliqué le député de Louis-Hébert, Philippe Paré ainsi que l'auteur Raymond Lévesque. Bien que des excuses soient venues amenuiser la portée de ces propos, il n'en demeure pas moins que le fond de l'idée soit bel et bien le même: certains d'entre nous ne sont pas de vrais Québécois et s'ils le sont, ils ne le sont pas au même degré que les autres.

## Pourquoi?

Est-ce à dire que le rêve indépendantiste ne s'adresse seulement qu'à une partie de la population, à ces individus qu'on appelle les «vrais» Québécois? Si on me répond qu'une telle interrogation est totalement farfelue, alors pourquoi des incidents comme ceux ci-dessus mentionnés sont-ils encore possible? Pourquoi les propos de M. Parizeau et de M. Pierre Bourgault ont-ils déjà porté à confusion au point d'exiger des éclaircissements? Le «vrai» Québécois est en fait une invention de toute pièce qui n'est saisissable que dans le contexte d'une société fondée sur le concept de «nation-génie» où seuls ceux répondant à des critères bien précis peuvent se targuer d'être de «vrais» Québécois. Les autres, qui sont-ils s'ils ne répondent pas à ces critères? Et ces critères, quels sont-ils? La vision nationaliste du Québec véhiculée par le PQ serait-elle donc réservée qu'à une partie de la population, aux «vrais» Québécois?

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakubski, Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Paule des Rivières, Robert Lévesque, Benoit Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutrisc, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Claude Petit (commis); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Jeanne-D'Arc Houde (secrétaire à la direction). La Documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur, Avis publics et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Misovic, Jacques A. Nadeau, Micheline Buisson, Monique Verreault (publicitaire); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (secrétaire). L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et coordonnatrice aux ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Nathalie Perrier, Daniel Ponton, Danielle Ross. LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Louise Gagné (directrice), Christian Guy (superviseur à la promotion des abonnements). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur de la technologie et des approvisionnement), Marie-France Turgeon (directrice de la production), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malefant, Christian Vien, Olivier Zuida. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

KIM L'approche «autruche»

SUITE DE LA PAGE 1

gétaires] que les libéraux instaurent actuellement, ces derniers se seraient battus avec acharnement contre nous et nous aurai...

Ce n'est pas une critique. C'est une constatation... qui amène à une critique. La politique, telle qu'on la pratique actuellement, rend inévitable le retour violent du pendule, dit-elle.

«Si les gens considèrent que ce sont des compressions draconiennes, il faut apprécier qu'elles sont une réaction contre quelque chose — l'approche «autruche» des gouvernements précédents envers la dette et le déficit.

Parce qu'un tel virage, poursuit-elle, nous amène à remettre trop rapidement en question le rôle de l'Etat au lieu de chercher à l'assurer.

Cette redéfinition du rôle de l'Etat est manifeste tant dans la «révolution du bon sens» du premier ministre ontarien Mike Harris — où la liberté individuelle a préséance sur tout concept de collectivité — que dans le dernier budget fédéral et le rapport Axworthy sur la réforme des programmes sociaux.

l'idée — reprise depuis par le gouvernement libéral — de réunir les paiements de transfert aux provinces en matière de santé, d'éducation postsecondaire et d'aide sociale dans une seule enveloppe, réduite par rapport aux sommes précédentes.

«Je crois fermement que nous, chacun d'entre nous, avons une responsabilité envers nos concitoyens. Et dans une société moderne comme le Canada nous avons reconnu que la plupart de ces responsabilités sont mieux remplies par l'Etat, l'instrument par l'entremise duquel nous agissons comme une collectivité.»

Malheureusement, déplore Mme Campbell, au lieu de reconnaître que les contraintes financières menacent notre capacité de remplir ces responsabilités et de chercher des moyens novateurs pour contrer cette menace, nous redéfinissons tout simplement «à la baisse» ces mêmes responsabilités.

«Cela me dérange que l'on aurait pu éviter une grande partie de notre endettement si ce n'est que par manque de volonté politique [...] Car le fait d'avoir des responsabilités envers vos concitoyens ne veut pas dire que vous êtes toujours en mesure de les remplir.»

me avant tout.» Les conservateurs burkiens comme elle, pour qui la société constitue une entité «organique», ne s'y reconnaissent pas.

«Je crois fermement que nous, chacun d'entre nous, avons une responsabilité envers nos concitoyens. Et dans une société moderne comme le Canada nous avons reconnu que la plupart de ces responsabilités sont mieux remplies par l'Etat, l'instrument par l'entremise duquel nous agissons comme une collectivité.»

Malheureusement, déplore Mme Campbell, au lieu de reconnaître que les contraintes financières menacent notre capacité de remplir ces responsabilités et de chercher des moyens novateurs pour contrer cette menace, nous redéfinissons tout simplement «à la baisse» ces mêmes responsabilités.

Ironiquement, elle blâme le sempiternel «irréalisme» de la gauche canadienne pour la floraison actuelle de la droite et les recettes politiques que préconise cette dernière. L'intransigence de la gauche a permis aux éléments radicaux du mouvement conservateur de remettre en question l'approche des conservateurs modérés, dit-elle.

«Cela me dérange que l'on aurait pu éviter une grande partie de notre endettement si ce n'est que par manque de volonté politique [...] Car le fait d'avoir des responsabilités envers vos concitoyens ne veut pas dire que vous êtes toujours en mesure de les remplir.»

Cela ne signifie pas pour autant, dit-elle, que l'on doive renoncer à ces responsabilités. «Ça veut tout simplement dire que l'on accepte, pour l'instant, de faire moins que ce qu'on aimerait faire afin d'assurer que nous soyons en mesure de faire toutes ces choses qui renforcent nos liens sociaux dans l'avenir.»

Là-dessus, on passe à d'autres sujets. Le Québec? Mme Campbell, l'un des plus fervents défenseurs de l'Accord de Charlottetown au sein du gouvernement de Brian Mulroney, aborde le sujet en ondes aujourd'hui.

«Il a dit qu'il le regretterait beaucoup si le Québec se séparait. Mais il a tout de suite ajouté que c'est peut-être pour le mieux. Comment, en effet, peut-on entretenir des rapports sains avec le Québec si ce dernier menace toujours de partir? Cela me préoccupe beaucoup aussi.»

Sur la déconfiture des troupes conservatrices au Québec en 1993? Elle s'abstient de toute responsabilité. «Je crois tout simplement que nos électeurs ont gravité vers le Bloc québécois en 1990 et n'ont pas bougé après.»

Sur son livre, dont la première ébauche vient d'être achevée et dont le lancement est prévu au printemps de 1996? Elle y abordera en détail ses impressions du pouvoir ainsi que les influences politiques et idéologiques qui l'ont amenée à le détenir brièvement.

Sur M. Mulroney, qui l'a nommée ministre peu après son élection en 1988? Mme Campbell dit avoir l'impression de l'avoir connu moins bien à la fin de son mandat qu'au début. «Il n'était pas ce qu'il semblait être, tranche-t-elle. Les gens ne devraient pas s'étonner de ça. Ceux qui le connaissent depuis belle lurette disent la même chose.»

ART Un tiers de nouveaux venus

SUITE DE LA PAGE 1

tiers d'art par l'entremise des écoles qui se sont développées depuis quelques années. L'école de joaillerie de Québec est en tête de liste; avec une présentation quotidienne du travail et de la formation offerte dans cette discipline, mais la Maison du potier, le CEFTEQ (spécialisé en reliure), l'Institut québécois d'ébénisterie et l'école de sculpture sur bois de Saint-Jean-Port-Joli sont aussi de la partie.

En ce sens, ils pourront d'ailleurs constater à quel point ce Salon en plein air est près d'un centre commercial temporaire et spécialisé, où l'on retrouve même le coin restaurant et des animations diverses dans les espaces entre les boutiques.

et qui aimerait bien tel plat, tel chandelier, tel petit meuble décoratif. Cette année, on notera avec plaisir que les occasions de découvrir sont plus nombreuses qu'à l'accoutumée: 50 des 143 exposants sont des nouveaux venus.

Pas qu'on se plaigne toujours de retrouver certains kiosques, dans cet immense mélange de quincaillerie bébé, de couleurs à la mode, d'artisanat dans le sens le plus noble du terme, de raffinement rare et d'originalité frappante mais éphémère. Dans les catégories les plus intéressantes, on notera particulièrement le fait des déambulations la poterie verte et simple de Charlotte Menzel, les mignonnes eaux-fortes d'Isabelle Gervais, les objets de cuir haut de gamme de la Maroquinerie Rochefort, les t-shirts amusants de Jean Lareau Design Textile, les vêtements pour enfants de Louise Béland et les petites boîtes et armoires de Hubertoucourt, qui reproduisent des tableaux célèbres. Les sculptures sur bois d'André Michaud — souliers de course, chapeaux, parapluies de bois faits en trompe-l'œil — sont pour leur part un des sommets d'originalité de la présente édition: le cadeau de Noël parfait et parfaitement inutile pour la personne qui a déjà tout, en août comme en décembre.

Faire un don à la FONDATION DIANE HÉBERT offrira une meilleure chance de survie aux personnes en attente de greffe et aux greffés.

ASSISTÉS Scepticisme des gens scolarisés

SUITE DE LA PAGE 1

Cette évaluation a été faite à partir d'un sondage de 892 Québécois francophones effectué du 5 au 9 mai, soit peu après que la campagne publicitaire eut tiré à sa fin.

Le message publicitaire de 30 secondes, rappelons-le, mettait en situation une jeune mère et sa fille, seules dans une grande pièce vide. Celle-ci affirmait être assistée sociale bien malgré elle, ajoutant qu'elle n'hésiterait pas à changer de place avec tout salarié si l'occasion se présentait.

La ministre de la Sécurité du revenu, Jeanne Blackburn, s'était toute fois attirée les foudres en lançant cette campagne publicitaire. D'aucuns ont qualifié les quelque 500 000 \$ dépensés à cette fin de gaspillage pur et simple, alors que d'autres craignaient que la campagne ne fasse qu'attiser le mépris généralisé de la population à l'égard des 800 000 assistés sociaux au Québec.

«La ministre est convaincue que l'action qu'elle a posée était la bonne. Le sondage lui donne raison là-dessus», a opiné hier l'attachée de presse de Mme Blackburn, Christiane Miville-Deschênes.

Dès son entrée au ministère, Mme Blackburn n'a pas cessé de se

différencier de l'approche de ses prédécesseurs libéraux. En mettant fermement l'accent sur les mesures visant à combattre la fraude chez les assistés sociaux, l'ancien gouvernement contribua à répandre les préjugés envers les plus démunis, selon Mme Blackburn. En plus d'abandonner les visites à domicile généralisées, la nouvelle ministre a donc fait tomber la règle selon laquelle certains assistés sociaux étaient obligés de se rendre aux bureaux du ministère pour toucher leur chèque.

La campagne publicitaire s'inscrivait alors dans cette tentative de relever l'image des assistés sociaux à leurs propres yeux et aux yeux de la population en général. Selon la ministre, il ne s'agissait pas tout simplement d'un geste de compassion. L'objectif était autant d'ordre économique que social.

«Nous croyons que trop d'efforts déployés pour réintégrer les personnes à l'aide sociale sur le marché de travail, trop d'initiatives de réinsertion, de formation [...] viennent se briser sur les récifs des préjugés ou de l'indifférence. Cette campagne vise donc à changer le regard des entreprises», déclarait la ministre lors du lancement de la campagne le 2 avril dernier.

En effet, 63 % des répondants à un sondage effectué en décembre dernier pour le compte du ministère di-

saient croire que les employeurs nourrissaient une opinion négative (50 %) ou très négative (13 %) à l'égard des assistés sociaux.

Sur ce plan, il semble que la dernière campagne publicitaire du ministère n'aura toutefois eu qu'un impact mitigé. Bien que 32 % des répondants au sondage SOM aient dit estimer que les employeurs auront une opinion plus positive à l'égard des prestataires de l'aide sociale à la suite de la campagne, la majorité d'entre eux (51 %) ne croyaient pas pour autant que cette dernière aiderait les assistés sociaux à se faire embaucher.

Autre donnée intéressante: les gens plus scolarisés se montraient plus sceptiques quant aux visées de la ministre que leurs concitoyens moins instruits. Alors que 57 % de tous les répondants croyaient que la campagne de sensibilisation allait aider à combattre les préjugés à l'endroit des assistés sociaux, moins de 30 % des détenteurs d'un diplôme universitaire étaient de cet avis.

Cela dit, le message publicitaire a été, en général, très bien reçu par ceux qui l'ont vu. 72 % des Québécois francophones faisaient partie de cette dernière cohorte, ce qui constitue une «excellente pénétration» selon SOM. Une très petite minorité

d'entre eux (5 %) disaient entretenir une opinion plus négative des assistés sociaux après avoir vu le message publicitaire, alors que ce dernier n'aura eu aucun impact sur l'opinion de 60 % des répondants.

Rappelons que 79 % des répondants au sondage précédent, effectué en décembre dernier, estimaient que la population se faisait une image négative (22 %) ou très négative (57 %) des bénéficiaires de l'aide sociale. Une majorité importante croyaient également que ces derniers fraudaient l'aide sociale et travaillaient au noir. Mais les répondants ne semblaient pas s'en faire outre mesure, estimant que la fraude à l'aide sociale n'était pas plus répandue que la fraude à l'impôt.

Bien qu'il soit impossible d'évaluer si l'impact relativement positif de la campagne publicitaire durera, au bureau de Mme Blackburn on se dit encouragé par ses résultats. La ministre n'envisage pas de répéter l'exercice bientôt, mais d'autres mesures visant à altérer les attitudes envers les assistés sociaux seront progressivement mises en œuvre, a dit Mme Miville-Deschênes.

«Un préjugé, c'est comme une petite graine que tu plantes et qui pousse. Alors, quand tu mets du désherbant dans ton champ, il faut que tu attendes quand même avant qu'il ait des effets», a-t-elle tranché.

SQ «Tout a été enlevé»

SUITE DE LA PAGE 1

découvrir d'autres champs de marijuana. Les plants arrachés hier ont été localisés grâce à des renseignements fournis par des citoyens des communautés d'Oké et de Kanesatake.

«Les gens nous ont appelés pour nous dire où il y en avait», a expliqué l'inspecteur Gilles Thériault, un porte-parole de la Sûreté du Québec, précisant que les policiers avaient décidé d'intervenir avec la collaboration de la communauté après avoir vérifié les informations recueillies. La SQ s'est assurée de recevoir l'aval du ministère de la Sécurité publique avant d'agir.

Selon les enquêteurs, la dernière opération, qui s'est déroulée dans la présence des médias, aurait permis de saisir tous les plants de cannabis se trouvant sur le territoire visé. Environ 25 policiers de la SQ et une dizaine de patrouilleurs amérindiens de Kanesatake ont participé à l'intervention qui s'est terminée vers 12h30. Les plants ont été jetés dans une benne à ordures, dont la destination finale n'a pas été révélée. La découverte de ces 3500 plants



Roger Simon

de marijuana accrédite la thèse de certains citoyens de Kanesatake qui affirmaient que l'herbe interdite poussait toujours sur leur territoire.

Roger Simon, l'un des opposants politiques du chef de conseil de bande Jerry Pelletier, affirmait au lendemain de l'intervention de samedi que la Sûreté du Québec n'avait pas pu détruire tous les plants de marijuana qui poussent sur le territoire mo-

hawk. «Il y en a partout, partout. Il y en a dans les bois, il y en a dans les sous-sols, partout», soutenait M. Simon.

La Sûreté du Québec affirme maintenant qu'il ne reste plus de plants de cannabis à Kanesatake. Au total, près de 8500 plants ont été saisis par la SQ depuis samedi dernier. De leur côté, les dirigeants mohawks prétendent avoir détruit quelque 4000 plants vendredi dernier.

Le ministre de la Sécurité publique Serge Ménard avait alors affirmé qu'il y avait plus de 250 000 plants de marijuana à Kanesatake, un constat alarmiste qui a été démenti hier par Gilles Thériault.

«Avec les informations que l'on possède aujourd'hui, j'ai la certitude que tout a été enlevé», a déclaré Gilles Thériault. Mais disons que si demain matin les gens nous appellent pour nous dire qu'il y en a d'autres dans un coin perdu où l'on ne possède pas d'informations, ça sera à vérifier.»

Le porte-parole de la Sûreté du Québec n'exclut donc pas l'hypothèse

selon laquelle certains plants de marijuana auraient pu échapper hier à la vigilance de l'équipe d'intervention, comme ce fut le cas en fin de semaine.

«Autant c'était terminé avec les informations que l'on avait samedi, autant c'est terminé avec les informations que l'on a aujourd'hui», s'est contenté de dire M. Thériault en après-midi sur les ondes de RDI.

Les autorités ne détiennent aucun suspect, même après être intervenues à deux reprises à Kanesatake, et l'enquête se poursuit toujours. Le conseil de bande a pour sa part observé le mutisme le plus complet. Le chef Jerry Pelletier, qui n'a pris part à aucune des deux interventions, était toujours introuvable hier.

Les mères de clan, qui ont réclamé lundi dernier la démission de M. Pelletier et de l'ensemble des membres du conseil de bande, se réunissent à nouveau hier soir pour discuter de la situation. La dernière réunion des mères de clan avait donné lieu à un débat houleux entre sympathisants et adversaires de Jerry Pelletier.

Avec PC

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

Table with 5 columns: Aujourd'hui, Ce Soir, Samedi, Dimanche, Lundi. Includes weather icons and temperature ranges (max/min) for Montreal.

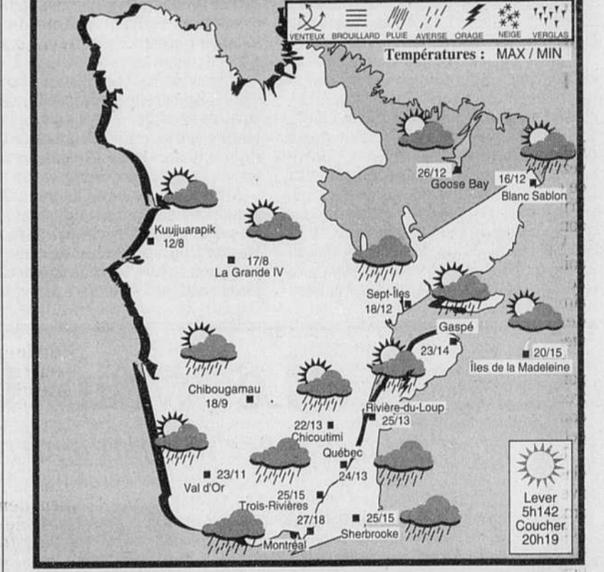


Table titled 'La météo au Canada aujourd'hui' listing weather conditions (pluie, vent, etc.) and temperature ranges for various Canadian cities like Iqaluit, Vancouver, Toronto, etc.

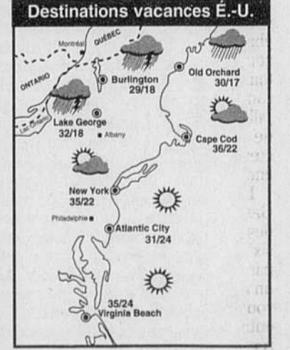


Table for 'QUÉBEC' with columns: Aujourd'hui, Ce Soir, Samedi, Dimanche, Lundi. Includes weather icons and temperature ranges.

Table for 'OTTAWA' with columns: Aujourd'hui, Ce Soir, Samedi, Dimanche, Lundi. Includes weather icons and temperature ranges.

Vous voyagez? Météo-Monde 1-900-451-4455 ...la météo à la source

LE DEVOIR LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30 2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

LE DEVOIR est publié par LE DEVOIR Inc. dont le siège social est situé au numéro 2050 de Bleury, 9e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par les Imprimeries Québecor LaSalle, 7743 de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612 ouest rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900 boul. St-Martin ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 9858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général: (514) 985-3333; service à la clientèle: (514) 985-3399; publicité: (514) 985-3399.